



enssib
Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques



Université
Claude Bernard
Lyon I

DESS Informatique Documentaire
Rapport de recherche bibliographique

*Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente :
historique et position des pays européens*

Dominique CATHALA

Sous la direction de

Véronique ROUAULT

Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme

Année 1997-1998

DESSID

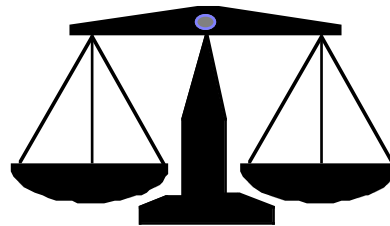
1997

Rapport de recherche bibliographique

*Le projet de Cour Criminelle Internationale
permanente
Historique et position des pays européens*

Remerciements

*'La justice est la liberté en action.
La justice est le droit du plus faible.
La justice sans force, et la force sans justice : malheur affreux'
Joseph Joubert.*



*Je tiens à remercier toutes
les personnes qui m'ont
apporté leur aide au cours
de mes recherches.*

DESSID 1997	<i>Rapport de recherche bibliographique</i> <i>Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente</i> <i>Historique et position des pays européens</i>	Sommaire
----------------------------------	--	-----------------

1 Introduction	6
2 Méthodologie de recherche	7
2.1 Introduction à la méthodologie	7
2.2 Détermination des mots clés pour la recherche	7
2.3 Critères de sélection des références trouvées	8
2.4 Interrogation des bases de données	10
2.5 Internet	21
2.6 CD Rom	25
2.7 Bibliothèques et centres de documentation	29
2.8 Récapitulatif des recherches	30
2.9 Sélection des références pour la synthèse :	31
2.10 Conclusion sur la méthodologie	32
3 Synthèse	34
3.1 Historique sur la juridiction pénale internationale	34
3.2 Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente	35
3.3 La position de la France dans le projet	38
3.4 La position des autres pays européens dans le projet	40
3.5 L'avenir du projet : Rome 1998	41
4 Bibliographie de la synthèse	43
4.1 Historique sur la juridiction pénale internationale	43
4.2 Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente	43
4.3 La position de la France dans le projet	44
4.4 La position des autres pays européens dans le projet	45
5 Bibliographie générale	47
5.1 Historique sur la juridiction pénale internationale	47
5.2 Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente	47
5.3 La position de la France dans le projet	52
5.4 La position des autres pays européens dans le projet	52
6 Pour en savoir plus	54

DESSID 1997	<i>Rapport de recherche bibliographique</i>	Description
	<i>Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente Historique et position des pays européens</i>	

Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente :
Historique et position des pays européens.

Dominique CATHALA

Résumé :

Depuis longtemps la communauté internationale s'interroge sur une juridiction pénale internationale et permanente. Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente s'inscrit dans cette réflexion et dans une volonté de lutter contre les violations des droits de l'Homme et les génocides.

Les pays européens adoptent cependant des positions très différentes par rapport à ce projet, qui sera discuté en juin 1998 à Rome.

Descripteurs :

Cour Criminelle Internationale permanente
 Cour pénale internationale permanente
 Tribunal criminel international permanent
 Tribunal pénal international permanent
 CCI permanente
 TPI permanent

Abstract :

For a long period of time, the international community has been reflecting on international and permanent jurisdiction. The project of a permanent international criminal court comes within the scope of this initiative and the decision of fight violations of Human Rights and genocides.

European countries take up different positions about this move, which will be discussed in June 1998 in Rome.

Descriptors :

Permanent international criminal court
 Permanent international criminal tribunal
 Permanent ICC

DESSID 1997	<i>Rapport de recherche bibliographique</i>	Description
	<i>Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente Historique et position des pays européens</i>	

Liste des sigles utilisés :

CCI	Cour Criminelle Internationale
CDI	Commission du Droit International
CIDPDD	Centre International pour le Développement de la Personne et le Développement Démocratique
CIJ	Cour Internationale de Justice
FIDH	Fédération International de la ligue pour les Droits de l'Homme
HRW	Human Rights Watch
ICC	International Criminal Court
EP	Institut des Etudes Politiques
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
TPI	Tribunal Pénal International

<p><i>DESSID</i></p> <p><i>1997</i></p>	<p><i>Rapport de recherche bibliographique</i></p> <p><i>Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente</i> <i>Historique et position des pays européens</i></p>	<p><i>Introduction</i></p>
---	--	----------------------------

1 Introduction

Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme est une organisation non gouvernementale créée en 1989 par l'association ARVEL et gérée par un conseil d'administration de 9 membres. Depuis 1992, elle est membre du réseau de l'Organisation mondiale contre la torture et depuis 1993, elle a le statut d'observateur auprès de la Commission africaine des Droits de l'Homme et des peuples.

Sa mission est de promouvoir partout les droits et libertés inscrits dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et d'autres textes fondateurs tels que la Convention contre la torture. Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme favorise également l'essor et le développement d'ONG, de groupes d'action locaux, auxquels elle apporte une aide technique et financière. Elle ne subventionne que des organismes agissant en dehors de toute considération philosophique, politique ou religieuse et s'efforce d'établir des relations de partenariat avec des organismes tels que Amnesty International, la Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme, l'Organisation Internationale des Prisons, l'Organisation mondiale contre la torture, Reporters sans frontière, etc.

Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente, s'inscrivant dans une volonté de lutte contre les violations des Droits de l'Homme et leur impunité, intéresse tout particulièrement Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme, d'où leur demande de recherche bibliographique sur le sujet.

Il s'agit de présenter le projet et son inscription dans la juridiction pénale internationale, ainsi que de définir la position des différents pays européens sur ce sujet, et plus particulièrement celle de la France.

La méthodologie suivie pour la recherche d'information est détaillée dans la première partie de ce rapport. Elle porte sur les différents types de supports d'information utilisés. Les références trouvées ont servi à constituer la bibliographie générale, à partir de laquelle a été extraite la bibliographie de la synthèse.

<p>DESSID</p> <p>1997</p>	<p><i>Rapport de recherche bibliographique</i></p> <p><i>Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente Historique et position des pays européens</i></p>	<p>Méthodologie</p>
---	---	----------------------------

2 Méthodologie de recherche

2.1 Introduction à la méthodologie

La recherche s'est décomposée en plusieurs phases :

- * La détermination des mots clés.
- * La définition des critères de sélection ou de rejet d'une référence.
- * L'interrogation des différentes sources d'information (détail ci-après).
- * La sélection des références selon les critères définis.
- * L'élaboration de la bibliographie la plus exhaustive possible.
- * La sélection des références les plus pertinentes pour la synthèse.

2.2 Détermination des mots clés pour la recherche

Grâce aux premières discussions avec le commanditaire et à la consultation des documents disponible à Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme, les mots clés relatifs au projet de cour criminelle permanente ont été déterminés.

Mots clés pour les recherches sur titres, résumés et textes intégraux :

<u>Français</u>	<u>Anglais</u>
< <i>tribunal</i> ou <i>cour</i>	< <i>tribunal</i> or <i>court</i>
< <i>internationale</i> ou <i>international</i>	< <i>international</i>
< <i>criminelle</i> ou <i>criminel</i> ou <i>pénale</i> ou <i>pénal</i>	< <i>penal</i> ou <i>criminal</i>

Ces termes doivent être liés par une courte distance (fixée à 2 mots).

Lors des premières recherches et interrogations, le nombre important de réponses a permis de constater que ces seuls critères étaient insuffisants. Le terme de "permanent" permet de mieux caractériser le projet qui nous intéresse car il le différencie d'autres projets en matière de juridiction internationale. La recherche a donc été précisée par ce mot :

<u>Français</u>	<u>Anglais</u>
< <i>permanent</i> ou <i>permanente</i>	< <i>permanent</i>

(Toujours avec une distance de 2 mots avec les mots clés précédents).

DESSID 1997	<i>Rapport de recherche bibliographique</i> <hr/> <i>Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente Historique et position des pays européens</i>	Méthodologie
----------------------------------	--	---------------------

De nombreuses références portent sur les tribunaux pénaux internationaux du Rwanda et de l'Ex-Yougoslavie, et ne citent le projet de Cour Criminelle Internationale permanente qu'à titre d'espoir pour le futur. L'élimination de ces références ne portant pas directement sur le sujet qui nous intéresse a été faite manuellement dans la mesure du possible, mais il a parfois été nécessaire de le faire arbitrairement dans les cas où le nombre de réponses était trop important. Cette méthode pouvant éliminer des références portant sur le projet de Cour permanente, elle a été utilisée le moins souvent possible. Dans ces cas uniquement, on élimine automatiquement les termes suivants, par une sous sélection restrictive :

Français

- < Yougoslavie
- < Rwanda

Anglais

- < Yugoslavia
- < Rwanda

C'est donc à l'aide de ces différents termes et de leurs combinaisons possibles que la recherche a pu être effectuée sur les diverses sources d'informations dont nous disposons :

- * Bases de données
- * Internet
- * CD Rom
- * Centres de documentation et bibliothèques.

2.3 Critères de sélection des références trouvées

Les références trouvées par les différents axes de recherche ont été conservées ou éliminées selon leur critère de pertinence par rapport au sujet de la recherche.

Ont été conservées :

- < Les références générales sur la juridiction pénale internationale et le projet de Cour permanente, qui permettent de comprendre l'origine du projet.
- < Les références présentant le projet de Cour Criminelle Internationale permanente aujourd'hui.
- < Les références sur la position de la France dans le projet de Cour Criminelle Internationale
- < Les références sur la position des pays européens dans le projet de Cour Criminelle Internationale

Ont été éliminées :

- < Les références sur la position des autres pays dans le projet de Cour Criminelle Internationale : en particulier, de nombreuses références portent sur la position des Etats-Unis et ont donc été éliminées.

Les références conservées se veulent les plus exhaustives possible et sont répertoriées dans le chapitre "Bibliographie (générale)". Elles sont donc soit d'intérêt général quant au projet de CCI permanent, soit directement liées à la position de la France ou des pays

<p>DESSID</p> <p>1997</p>	<p><i>Rapport de recherche bibliographique</i></p> <hr/> <p><i>Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente Historique et position des pays européens</i></p>	<p><i>Méthodologie</i></p>
---	---	-----------------------------------

européens sur ce sujet. La synthèse quant à elle porte sur une sélection des références les plus intéressantes, répertoriées dans le chapitre "Bibliographie (synthèse)".

DESSID 1997	<i>Rapport de recherche bibliographique</i> <i>Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente Historique et position des pays européens</i>	Méthodologie
----------------------------------	--	---------------------

2.4 Interrogation des bases de données

La base de données utilisée pour cette recherche bibliographique est la base DIALOG, qui regroupe plus de 450 bases portant sur des domaines très variés. Plusieurs de ces bases sont spécialisées dans les lois, le dépouillement de journaux, l'information mondiale générale. Cependant, une autre base de données nommée QUESTEL aurait été intéressante à interroger pour le sujet traité, mais son accès étant payant, la recherche s'est limitée à la base DIALOG, pour laquelle l'ENSSIB dispose d'un contrat spécifique.

Une estimation du coût des recherches sur DIALOG a été effectuée. En effet, les prix de connexion facturés à l'ENSSIB ne sont pas représentatifs du prix d'une interrogation DIALOG dans le cadre d'une entreprise privée. En particulier, le prix de téléchargement des références au format résumé ou texte intégral n'apparaît pas. Afin de se rendre compte du coût d'une telle recherche, ces prix sont indiqués dans le détail des accès à chaque base.

La première étape a été de déterminer les bases les plus appropriées pour obtenir des références portant sur la Cour Criminelle Internationale permanente. Pour cela, la consultation de la documentation de DIALOG et une interrogation de l'index général de la base ont été nécessaires.

2.4.1 La documentation de DIALOG

Cette documentation donne un rapide descriptif des différentes bases répertoriées et classées par thèmes. Cela permet de sélectionner certaines bases correspondant au sujet traité :

Thème "news" :

- ❑ Base 799 (Reuter Textline) : informations générales portant sur l'Europe, à partir d'une centaine de publications mondiales.
- ❑ Base 615 (Agence Française de Presse) : politique, économie et informations générales en Europe.
- ❑ Base 483 (Newspaper Abstract Daily) : extraits d'articles issus de 27 journaux principaux.

Thème "law and government" :

- ❑ Base 49 (PAIS international Public Affairs) : lois, relations internationales, science politique et sociale.

Thème "social sciences and humanities" :

- ❑ Base 484 (Periodical Abstract) : articles de journaux et transcription de programmes télévisés et radio.

2.4.2 L'interrogation de DIALINDEX

DESSID 1997	<i>Rapport de recherche bibliographique</i>	Méthodologie
	<i>Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente Historique et position des pays européens</i>	

Afin de sélectionner d'autres bases, DIALINDEX a été interrogé sur les catégories suivantes :

HUMANIT
LAW
NEWSINDEX
PAPERSEU
PAPERS
GENERALNEWS
FILENEWS
NAPAPLUS

⟨ **Question :**

La question est construite à partir des mots clés déterminés, en utilisant le caractère de troncature (?) permettant de récupérer tous les mots commençant par la racine, et en utilisant une distance égale à 2 entre les différents mots. Cette question permet de trouver aussi bien les références indexées avec des mots en français qu'en anglais (les racines des mots utilisés étant les mêmes dans les deux langues).

S (cour? or tribunal) (2N) (crimin? or penal?) (2N) international? (2N) permanent?

⟨ **Réponses :**

Les résultats les plus significatifs (supérieur à 20 réponses) sont les suivants :

Catégorie : HUMANIT		
Base (Période couverte)	Intitulé	Nombre de réponses
88 (1976-1998)	IAC Business ARTS	46
47 (1959-1998)	IAC Magazine database	22
141 (1983-1997)	Readers Guide	22

Catégorie : LAW		
Base (Période couverte)	Intitulé	Nombre de réponses
Aucune base avec plus de 20 réponses		

Catégorie : NEWSINDEX		
Base (Période couverte)	Intitulé	Nombre de réponses
483 (1986-1998)	Newspaper Abstract Daily	28

DESSID 1997	<i>Rapport de recherche bibliographique</i>	Méthodologie
	<i>Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente Historique et position des pays européens</i>	

Catégorie : PAPERSEU		
Base (Période couverte)	Intitulé	Nombre de réponses
Aucune base avec plus de 20 réponses		

Catégorie : PAPERS		
Base (Période couverte)	Intitulé	Nombre de réponses
Aucune base avec plus de 20 réponses		

Catégorie : GENERALNEWS		
Base (Période couverte)	Intitulé	Nombre de réponses
636 (1987-1998)	IAC Newsletter	52
611 (1987-1997)	Reuters Information service	47
614 (1991-1998)	AFP English Wire	27
47 (1959-1998)	Magazine database	22
141 (1983-1997)	Readers Guide	22

Catégorie : NEWSFILE		
Base (Période couverte)	Intitulé	Nombre de réponses
483 (1986-1998)	Newspaper abstract daily	28

Catégorie : NAPAPLUS		
Base (Période couverte)	Intitulé	Nombre de réponses
483 (1986-1998)	Newspaper abstract daily	49
484 (1986-1998)	Periodical Abstract plustext	28

2.4.3 Interrogation des différentes bases sélectionnées

L'examen de la documentation DIALOG et l'interrogation de DIALINDEX permettent donc de sélectionner 10 bases pour la recherche.

- | | |
|---|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Base 47 | IAC Magazine database |
| <input type="checkbox"/> Base 49 | PAIS International Public Affairs |
| <input type="checkbox"/> Base 88 | IAC Business ARTS |
| <input type="checkbox"/> Base 141 | Readers Guide |
| <input type="checkbox"/> Base 483 | Newspaper Abstract Daily |
| <input type="checkbox"/> Base 484 | Periodical Abstract |
| <input type="checkbox"/> Base 611 | Reuter Information Service |
| <input type="checkbox"/> Base 615 (version française) | Agence Française de Presse |
| <input type="checkbox"/> Base 636 | IAC Newsletter |
| <input type="checkbox"/> Base 799 | Reuter Textline |

DESSID	<i>Rapport de recherche bibliographique</i>	
1997	<i>Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente Historique et position des pays européens</i>	Méthodologie

Des fiches d'informations sur ces bases sont disponibles sur internet (<URL : <http://www.dialog.com>). Elles permettent de connaître l'origine des données, leur volume, leur fréquence de mise à jour, la période couverte mais aussi les formats d'édition des données (titre, résumé, texte intégral) et le prix d'importation d'une référence selon le format choisi.

La question posée est la suivante (identique à celle de DIALINDEX) :

S (cour or tribunal) (2n) (crimin? or penal?) (2n) international? (2n) permanent?

Pour cette interrogation, on utilise le "Basic index", c'est à dire l'index par défaut, qui comprend le plus souvent la recherche sur le titre, le résumé et le texte intégral. Il permet ainsi de repérer un plus grand nombre de notices. Le détail de cet index sera donné par base, détaillé selon les champs suivants :

⊙ AB	Résumé
⊙ CO	Nom de compagnie
⊙ CP	Légende
⊙ DE	Descripteurs
⊙ GN	Lieu géographique
⊙ LP	Premier paragraphe
⊙ NM	Nom de personne
⊙ PN	Nom de produit
⊙ SH	Première section
⊙ TI	Titre
⊙ TN	Nom commercial
⊙ TX	Texte intégral

Le format utilisé pour la récupération des données et le prix équivalent seront également détaillés par base. Comme indiqué précédemment, l'ENSSIB dispose d'un contrat spécial qui n'est pas représentatif du prix réel d'une interrogation DIALOG. La différence se fait surtout au niveau du prix des notices déchargées. Cette information sera donc donnée à titre indicatif. Le seul format gratuit est le titre de la référence, avec éventuellement le nombre de mots du texte. Mais cela ne suffit souvent pas à estimer l'intérêt du document, et il faut donc au minimum décharger le résumé afin de pouvoir effectuer la sélection des références pertinentes. Certaines d'entre elles seront alors déchargées en texte intégral.

Le pourcentage de pertinence sera calculé en fonction du nombre de références retenues pour leur intérêt par rapport au nombre total de références trouvées suite à la question initiale. En effet, pour que ces pourcentages puissent être comparables, on ne tiendra pas compte du résultat des questions suivantes menant dans certains cas à l'élimination automatique des références sur le Rwanda et l'Ex-Yougoslavie.

Les résultats obtenus selon les bases sont les suivants :

< **Base 47 (IAC Magazine Database) :**

DESSID	<i>Rapport de recherche bibliographique</i>	
1997	<i>Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente Historique et position des pays européens</i>	Méthodologie

<u>Description de la base :</u>	Cette base répertorie environ 400 revues sur de nombreux thèmes dont la culture, la politique, les loisirs, etc. Les références sont disponibles sous forme de résumés ou en texte intégral (pour 250 de ces revues).
<u>Période :</u>	1959 à aujourd'hui (résumés disponibles depuis 1973) (textes intégraux disponibles depuis 1983)
<u>Volume :</u>	3.553.000 références
<u>Mises à jour :</u>	Journalières
<u>Formats (prix) :</u>	4 → Résumé (2 \$) 6 → Titre, nombre de mots (0 \$) 9 → Texte intégral (3 \$)
<u>Basic Index :</u>	AB,CO,CP,DE,GN,LP,NM,TI,TN,TX

22 références trouvées : une élimination automatique des références concernant le Rwanda et l'Ex-Yougoslavie a été effectuée :

- S S1 not Yougos ?
- S S2 not Yugos ?
- S S3 not Rwanda

Il reste alors 5 références. Suite à la lecture des résumés, seule une référence a été retenue et déchargée sous le format texte intégral : le discours de Boutros Boutros-Ghali a Naples en 1994, qui traite de la question générale de la juridiction criminelle internationale et de ses enjeux. Bien que non directement liée au sujet , et comme expliqué dans le paragraphe 2.2, cette référence permet de comprendre la problématique de la CCI.

- * Prix des références : $(5 \times 2) + (1 \times 3) = 13 \$$
- * Pourcentage de pertinence : 1 pour 22 soit 4,5 %

< **Base 49 (PAIS- Public Affairs Information Service) :**

<u>Description de la base :</u>	Cette base répertorie des articles de périodiques et de livres sur les sciences sociales et politiques. Ils sont indexés en anglais, français, allemand, italien, espagnol et portugais. Chaque année, plus de 12000 journaux et 8000 monographies sont indexés.
<u>Période :</u>	1972-1990 (PAIS Foreign Language Index) 1976-1990 (PAIS Bulletin) 1991 à aujourd'hui (PAIS International in Print)
<u>Volume :</u>	437 949 références
<u>Mises à jour :</u>	Mensuelles
<u>Formats (prix) :</u>	6 → Titre (0 \$) 7 → Résumé (1 \$) 9 → Texte intégral (1 \$)
<u>Basic Index :</u>	TI,DE,AB

8 références trouvées , dont 5 ont été conservées car traitent du projet de CCI et de son implication mondiale. Elles ont toutes été déchargées sous le format texte intégral car le prix est identique à celui du résumé.

- * Prix des références : $(8 \times 1) = 8 \$$

<p>DESSID</p> <p>1997</p>	<p><i>Rapport de recherche bibliographique</i></p> <p><i>Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente</i></p> <p><i>Historique et position des pays européens</i></p>	<p>Méthodologie</p>
---	---	----------------------------

* Pourcentage de pertinence : 5 pour 8 soit 62.5 %

< **Base 88 (IAC Business ARTS) :**

Description de la base : Cette base répertorie plus de 1550 journaux sur les sciences, sciences sociales, la politique, etc. Certains articles sont sous forme de résumés mais 500 des journaux de cette base sont disponibles en texte intégral.

Période : 1976 à aujourd'hui

Volume : 3.060.000 références

Mises à jour : Journalières

Formats (prix) : 4→ Résumé (2 \$)
6→ Titre, nombre de mots (0 \$)
4→ Texte intégral (3 \$)

Basic Index : AB,CO,CP,DE,GN,LP,NM,TI,TN,TX

46 références trouvées : une élimination automatique des références concernant le Rwanda et l'Ex-Yougoslavie a été effectuée :

S S1 not Yougos ?
S S2 not Yugos ?
S S3 not Rwanda

Le nombre de références est alors de 12. Suite à l'examen des résumés, 2 sont retenues mais sont identiques à celles trouvées dans la base 47. (Elles n'ont donc pas été déchargées sous le format texte intégral)

* Prix des références : (12 X 2) = 24 \$
* Pourcentage de pertinence : 2 pour 46 soit 4.3 %

< **Base 141 (Readers Guide) :**

Description de la base : Cette base répertorie 240 revues périodiques d'actualités générales, politiques, histoire, sciences, etc. 120 d'entre elles sont disponibles en texte intégral.

Période : 1983 à aujourd'hui
(résumés disponibles depuis 1984)
(textes intégraux disponibles depuis 1994)

Volume : Plus de 1.000.000 références

Mises à jour : Mensuelles

Formats (prix) : 6→ Titre (0 \$)
9→ Texte intégral (2,5 \$)

Basic Index : AB,CO,DE,GN,NM,TI,TX

22 références trouvées : une élimination automatique des références concernant le Rwanda et l'Ex-Yougoslavie a été effectuée :

S S1 not Yougos ?
S S2 not Yugos ?
S S3 not Rwanda

DESSID 1997	Rapport de recherche bibliographique <i>Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente Historique et position des pays européens</i>	Méthodologie
----------------------------------	--	---------------------

Le nombre de références est alors de 5, importées en texte intégral. Suite à leur lecture, aucune n'est retenue.

- * Prix des références : (5 X 2,5) = 12,5 \$
- * Pourcentage de pertinence : 0 pour 22 soit 0 %

⟨ **Base 483 (IAC Newspaper Abstract Daily) :**

<u>Description de la base :</u>	Cette base répertorie 25 journaux principaux dont Wall Street Journal, Amsterdam News, etc.
<u>Période :</u>	1989 à aujourd'hui
<u>Volume :</u>	4.600.000 références
<u>Mises à jour :</u>	Journalières
<u>Formats (prix) :</u>	5→ Résumé (2 \$) 6→ Titre (0 \$) 9→ Texte intégral (2 \$)
<u>Basic Index :</u>	AB,CO,DE,GN,NM,PN,TI

28 références trouvées: une élimination automatique des références concernant le Rwanda et l'Ex-Yougoslavie a été effectuée :

- S S1 not Yougos ?
- S S2 not Yugos ?
- S S3 not Rwanda

Il reste alors 4 références sur le projet de CCI et son implication au niveau mondial. Elles ont donc été importées en texte intégral.

- * Prix des références : (4 X 2) = 8 \$
- * Pourcentage de pertinence : 4 pour 28 soit 14.3 %

⟨ **Base 484 (Periodical abstract Plustext) :**

<u>Description de la base :</u>	Cette base répertorie plus de 1600 publications, dont 635 pour les sciences sociales et 396 pour les sciences humaines. Environ 600 sont disponible en texte intégral.
<u>Période :</u>	1986 à aujourd'hui (textes intégraux disponibles depuis 1992)
<u>Volume :</u>	3.300.000 références
<u>Mises à jour :</u>	Hebdomadaires
<u>Formats (prix) :</u>	5→ Résumé (2 \$) 6→ Titre, nombre de mots (0 \$) 9→ Texte intégral (3 \$)
<u>Basic Index :</u>	AB,CO,DE,GN,NM,PN,TI, TX

49 références trouvées : une élimination automatique des références concernant le Rwanda et l'Ex-Yougoslavie a été effectuée :

- S S1 not Yougos ?
- S S2 not Yugos ?
- S S3 not Rwanda

DESSID 1997	Rapport de recherche bibliographique <i>Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente Historique et position des pays européens</i>	Méthodologie
----------------------------------	--	---------------------

Le nombre de références est alors de 12, dont aucune n'est retenue suite à la lecture des résumés.

- * Prix des références : (12 X 2) = 24 \$
- * Pourcentage de pertinence : 0 pour 12 soit 0 %

⟨ **Base 611 (Reuters Information service) :**

<u>Description de la base :</u>	Cette base répertorie les informations issues de Reuter Business Report et de Reuter Library Service, ainsi que d'autres agences telles que European Business Report et European Community Report.
<u>Période :</u>	1987-1997 (Reuter Library Service) 1989-1997 (Reuter Business Report)
<u>Volume :</u>	3.800.000 références
<u>Mises à jour :</u>	Aucune (Base fermée depuis octobre 1997)
<u>Formats (prix) :</u>	6 → Titre (0 \$) 9 → Texte intégral (2,25 \$)
<u>Basic Index :</u>	TI, TX

47 références trouvées : une élimination automatique des références concernant le Rwanda et l'Ex-Yougoslavie a été effectuée :

- S S1 not Yougos ?
- S S2 not Yugos ?
- S S3 not Rwanda

Le nombre de références est alors de 10, dont 2 sont retenues : l'une concernant la position d'Amnesty Internationale, l'autre celle du Parlement Européen.

- * Prix des références : (10 X 2,25) = 22,5 \$
- * Pourcentage de pertinence : 2 pour 10 soit 20 %

⟨ **Base 615 (Agence Française de Presse) :**

<u>Description de la base :</u>	Cette base répertorie les informations nationales et internationales collectées par 950 journalistes de l'AFP et 2000 autres. Les informations sont d'ordre économique, politique ou général.
<u>Période :</u>	1991 à aujourd'hui
<u>Volume :</u>	613.000 références
<u>Mises à jour :</u>	Journalières
<u>Formats (prix) :</u>	6 → Titre, nombre de mots (0 \$) 9 → Texte intégral (2,25 \$)
<u>Basic Index :</u>	TI, TX, LP, SH

27 références trouvées, dont 18 retenues suite à leur lecture. Les dépêches étant courtes, elles ont toutes été importées en texte intégral. L'interrogation de cette base s'est révélée une des plus pertinentes, en particulier au sujet de la position de la France sur le sujet.

- * Prix des références : (27 X 2,25) = 60,75 \$

DESSID 1997	<i>Rapport de recherche bibliographique</i> <i>Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente Historique et position des pays européens</i>	Méthodologie
----------------------------------	--	---------------------

* Pourcentage de pertinence : 18 pour 27 soit 66.7 %

< **Base 636 (IAC Newsletter) :**

Description de la base : Cette base est plutôt spécialisée dans l'industrie mais répertorie également des articles sur la législation et la politique gouvernementale.

Période : 1988 à aujourd'hui

Volume : 3.102.000 références

Mises à jour : Journalières

Formats (prix) : 6→ Titre, nombre de mots (0 \$)
9→ Texte intégral (3 \$)

Basic Index : TI, TX, DE, CO

53 références trouvées : une élimination automatique des références concernant le Rwanda et l'Ex-Yougoslavie a été effectuée :

S S1 not Yougos ?

S S2 not Yugos ?

S S3 not Rwanda

Le nombre de références est alors de 11. Suite à la lecture des titres, 9 ont pu être éliminées directement : il s'agissait en effet de textes sur les Etats-Unis. Seules 2 références ont donc été importées en texte intégral mais aucune n'a finalement été retenue.

* Prix des références : (2 X 3) = 6 \$

* Pourcentage de pertinence : 0 pour 53 soit 0 %

< **Base 799 (Reuters Textline) :**

Description de la base : Cette base répertorie les principaux journaux d'Europe, avec le texte intégral ou un résumé, mais aussi des traductions.

Période : 1996-1997
(résumés disponibles depuis 1973)
(textes intégraux disponibles depuis 1983)

Volume : Plus de 5.900.000 références

Mises à jour : Aucune (Base fermée depuis décembre 1997)

Formats (prix) : 5→ Résumé (1,55 \$)
6→ Titre, nombre de mots, nom du journal (0 \$)
9→ Texte intégral (2,25 \$)

Basic Index : AB, CO, DE, LP, TI, TX

64 références trouvées : une élimination automatique des références concernant le Rwanda et l'Ex-Yougoslavie a été effectuée :

S S1 not Yougos ?

S S2 not Yugos ?

S S3 not Rwanda

<p>DESSID</p> <p>1997</p>	<p><i>Rapport de recherche bibliographique</i></p> <hr/> <p><i>Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente Historique et position des pays européens</i></p>	<p><i>Méthodologie</i></p>
---	---	-----------------------------------

Le nombre de références est alors de 22. Suite à la lecture des résumés, 5 sont retenues (Mais 2 sont identiques à celle trouvées dans la base 611 et n'ont donc pas été déchargée en texte intégral). Seules 3 références ont donc été importées en texte intégral.

- * Prix des références : $(22 \times 1,55) + (3 \times 2.25) = 40,8 \$$
- * Pourcentage de pertinence : 5 pour 64 soit 7.8 %

DESSID 1997	<i>Rapport de recherche bibliographique</i> <i>Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente Historique et position des pays européens</i>	Méthodologie
----------------------------------	--	---------------------

2.4.4 Conclusion sur DIALOG

Les 2 bases les plus pertinentes , en terme de nombre de références retenues, sont :

- Base 615 : Agence Française de presse
- Base 49 : PAIS International Public Affairs.

Mais des articles très intéressants ont été trouvés dans d'autres bases, bien que le pourcentage de pertinence soit plus faible. Au total, 37 références sont donc retenues.

Les interrogations sur DIALOG sont rapides, mais l'affichage des références (au format "résumé" ou "texte intégral" selon les cas) est beaucoup plus long. L'ensemble des données a été déchargé sur disquette lors de l'interrogation puis traité après déconnexion afin de limiter le plus possible le coût de connexion.

Par contre, le prix de déchargement des notices est très élevé et on constate que les recherches sur DIALOG coûtent très cher, même si l'on utilise le format "résumé" pour effectuer une première présélection. Cependant, dans un cadre professionnel, elles présentent l'avantage de pouvoir obtenir immédiatement le texte intégral de la plupart des références retenues, d'où un gain de temps non négligeable.

Estimation des coûts :

Interrogation de DIALINDEX :

Temps de connexion : 0,347 Heures
Coût : 7,28 \$

Interrogation des différentes bases :

Temps de connexion : 1,632 Heures
Coût : 33,17 \$

total (connexion) :

Temps de connexion : 1,979 Heures
Coût : 40,45 \$

Déchargement des références (résumés ou texte intégral) :

Coût total : 219,55 \$

Total connexion et déchargement des références :

Coût total Dialog : 260 \$

DESSID 1997	<i>Rapport de recherche bibliographique</i> <i>Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente Historique et position des pays européens</i>	Méthodologie
----------------------------------	--	---------------------

2.5 Internet

2.5.1 Les moteurs de recherche

La consultation sur internet a été effectuée grâce aux moteurs de recherche Altavista, Infoseek, et PagesWeb.

2.5.1.1 AltaVista

Adresse : <http://www.altavista.telia.com>

Depuis peu, Altavista propose une traduction des références trouvées.

Recherche N° 1 : cour+criminelle+internationale+permanente
3 réponses dont 1 retenue
<http://www.ichrdd.ca/PublicationsF/courCrimInter.html>

Recherche N° 2 : tribunal+pénal+international+permanent
10 réponses dont 2 retenues

Les références retenues ont permis de trouver une adresse internet à laquelle se trouve le bulletin "info-impunité" édité 10 fois par an par le CIDPDD (Centre International des Droits de la Personne et du Développement Démocratique). Plusieurs articles de ce bulletin portent sur le projet de Cour Criminelle Internationale permanente et ont donc été retenus.

<http://www.ichrdd.ca/PublicationsF/Impunite>

Recherche N° 3 : permanent+international+criminal+court
100 réponses
sous-sélection – yugoslavia –rwanda
52 réponses dont 3 retenues

L'une des références retenues renvoie sur un site intéressant d'amnesty internationale portant uniquement sur la Cour Criminelle Internationale et où de nombreux textes sont disponibles (en résumé ou en texte intégral).

<http://www.amnesty.it/eventi/icc/docs/index.html>

* Pourcentage de pertinence : 6 pour 65 soit 9.2 %

2.5.1.2 InfoSeek :

<p>DESSID</p> <p>1997</p>	<p><i>Rapport de recherche bibliographique</i></p> <p><i>Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente</i> <i>Historique et position des pays européens</i></p>	<p>Méthodologie</p>
---	--	----------------------------

Adresse : <http://www.infoseek.com>

Recherche N° 1 : cour+criminelle+internationale+permanente
4 réponses dont 2 retenues

L'une d'elle concerne un article du journal "le monde diplomatique", écrit par Monique Chemillier-Gendreau.

<http://www.monde-diplomatique.fr/md/1996/11/CHEMILLIER-GENDREAU/7406.html>

L'autre renvoie au bulletin "info-impunité", déjà traité.

Recherche N° 2 : tribunal+pénal+international+permanent
9 réponses dont 0 retenue

Les références portaient essentiellement sur le Rwanda et l'Ex-Yougoslavie.

Recherche N° 3 : permanent+international+criminal+court
210 réponses
sous-sélection -yugoslavia (search only within theses pages)
91 réponses
sous-sélection -rwanda (search only within theses pages)
64 réponses dont 3 retenues.

L'une des références retenues renvoie sur le site d'amnesty internationale déjà traité par Altavista. Les 2 autres références sont :

<http://www.undp.org/missions/netherlands/intl-law/incrimct.htm>

<http://www.eurunion.org/news/press/1997-4/pr76-97.htm>

La première présente le projet et la seconde parle de la signature du traité d'Atlanta par E.Bonino.

* Pourcentage de pertinence : 5 pour 77 soit 6.5 %

DESSID 1997	<i>Rapport de recherche bibliographique</i> <i>Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente</i> <i>Historique et position des pays européens</i>	Méthodologie
----------------------------------	--	---------------------

2.5.1.3 PagesWeb

Adresse : <http://www.pagesweb.com>

Recherche avancée avec plus d'options :

Orthographe stricte

Tous les mots clés

Recherche N° 1 : cour criminelle internationale permanente
59 réponses dont 3 retenues

Deux des références retenues avaient déjà été trouvées par les autres moteurs de recherche. Par contre, la 3^e référence, très intéressante, est un article sur "la France montrée du doigt" qui se trouve dans les actualités internationales de YAHOO. :

<http://www.yahoo.fr/actualite/971210/international/881793780-yaho881793577245.html>

Recherche N° 2 : tribunal pénal international permanent
64 réponses dont 2 retenue

L'autre renvoie au bulletin "info-impunité", déjà traité.

* Pourcentage de pertinence : 5 pour 123 soit 4 %

2.5.2 Les sites Web :

Le premier site consulté a été celui de la Coalition for an ICC, étant donné qu'Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme l'utilise régulièrement.

Par ailleurs, certaines des références trouvées par les moteurs de recherche ont permis de découvrir d'autres sites internet intéressants (comme Amnesty International), qui ont été explorés dans un deuxième temps.

2.5.2.1 Coalition for an International Criminal Court

Adresse [15.12-1997] : <URL : <http://www.igc.apc.org/icc> >

Il s'agit du site de la Coalition pour une Cour Criminelle Internationale permanente (Coalition regroupant plus de 300 Organisations Non Gouvernementales). Des informations générales sur le projet, ainsi que les comptes-rendus des commissions préparatoires sont disponibles en texte intégral. Le journal mensuel "Monitor" publié par la Coalition peut également être consulté (version anglaise ou traduction en français) et donne de nombreux renseignements sur les différentes actions menées dans le monde pour promouvoir le projet.

Une inscription à leur liste de discussion permet de recevoir régulièrement des informations sur le projet.

Bien que très intéressant, ce site est très orienté sur les Etats-Unis, ce qui explique qu'aucune référence n'a été retenue. Par contre, la consultation en ligne du journal mensuel qu'ils éditent (Monitor) a permis de trouver les adresses d'autres sites très intéressants

DESSID 1997	<i>Rapport de recherche bibliographique</i> <i>Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente Historique et position des pays européens</i>	Méthodologie
----------------------------------	--	---------------------

(Human Rights Watch, No Peace Without Justice) proposant des pages spéciales sur le projet de Cour Criminelle.

- 0 référence retenue

On peut noter qu'une Coalition française a été créée, dont fait partie Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme.

2.5.2.2 Amnesty Internationale :

Adresse [15.12-1997] <URL : <http://www.amnesty.it/eventi/icc> >

Il s'agit du site de la section italienne d'Amnesty Internationale, qui propose une page spéciale sur la Cour Criminelle Internationale, disponible en version anglaise. On y trouve la présentation de la campagne d'Amnesty Internationale pour l'ICC, mais aussi des documents sur le projet et des extraits de conférences

- 5 références retenues.

Adresse [15.12-1997] <URL : <http://www.amnistie.qc.ca> >

Il s'agit du site de la section franco-canadienne d'Amnesty Internationale, qui permet d'accéder à la listes des publications : en particulier, les publications du CIDPDD et les bulletins "Info-Impunité" sont archivés et constituent une source intéressante. Plusieurs références pertinentes ont été trouvées sur ce site, dont certaines avaient été trouvées par les moteurs de recherche.

- 2 références retenues.

2.5.2.3 No Peace Without Justice

Adresse [15.12-1997] : <URL : <http://www.agora.stm.it/npwj> >

Ce site présente le projet de Cour Criminelle Internationale, avec une version anglaise et une version française. Une revue de presse est disponible ainsi que des résumés des commissions préparatoires, des documents de l'ONU, des extraits de conférences (en particulier celle de Paris en août 1997, dont plusieurs allocutions de personnalités ont été conservées pour la bibliographie).

- 14 références retenues.

2.5.2.4 Human Rights Watch

Adresse [15.12-1997] : <URL : <http://www.hrw.org/campaigns/icc>>

<p>DESSID</p> <p>1997</p>	<p><i>Rapport de recherche bibliographique</i></p> <p><i>Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente</i> <i>Historique et position des pays européens</i></p>	<p>Méthodologie</p>
---	--	----------------------------

Ce site présente le projet de Cour Criminelle Internationale, les comptes-rendus des commissions préparatoires, ainsi que des commentaires de HRW sur leurs souhaits par rapport à l'évolution du projet.

- 1 référence retenue

2.5.3 Conclusion sur Internet :

Les moteurs de recherche permettent de trouver des documents intéressants, mais la consultation directe de sites Internet sélectionnés par d'autres moyens a permis de montrer que de nombreuses références trouvées sur ces sites n'avaient pas été repérées par les moteurs de recherche. En particulier, aucun des documents proposés sur le site de la Coalition for anICC n'avait été trouvé par les moteurs de recherche. De plus, ces différents moteurs ne donnent pas les mêmes réponses, d'où l'importance d'en utiliser plusieurs afin d'optimiser les recherches.

Le nombre de réponses obtenues par les moteurs de recherche est souvent très élevé, mais le nombre de références retenues souvent faible, car la pertinence des informations ainsi trouvées n'est pas toujours réelle. Certains des moteurs classent d'ailleurs les réponses par pourcentage de pertinence par rapport à la question, ce qui facilite la consultation des résultats.

D'autre part, il est parfois difficile de connaître la provenance des informations et donc de juger de leur validité. De plus, les adresses internet peuvent changer très vite et certaines des informations ne sont déjà plus accessibles.

Au total, 38 références ont été retenues.

Estimation :

Temps passé : 8 Heures
Coût : Tarif d'une communication locale

2.6 CD Rom

Les CD Rom ont été consultés à la faculté de Droit (Quai Claude Bernard), qui dispose d'un réseau de CD Rom spécialisés en droit. Seuls BNF et Myriade ont été consultés à l'ENSSIB.

2.6.1 BNF

CD Rom de la Bibliographie Nationale Française : répertorie les livres, publications en série, documents électroniques depuis 1970.

Editeur/Producteur : Bibliopolis-Chadwyck Healey France
Bibliothèque Nationale de France

DESSID 1997	<i>Rapport de recherche bibliographique</i>	Méthodologie
	<i>Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente Historique et position des pays européens</i>	

Equation de recherche " MT=Tribunal pénal "
4 réponses dont 2 retenues

Equation de recherche " MT=Cour pénale "
0 réponse

Equation de recherche " MT=Tribunal criminel "
4 réponses dont 0 retenue

Equation de recherche " MT=Cour criminelle "
2 réponses dont 1 retenue

- Total : 3 références retenues.
* Pourcentage de pertinence : 3 pour 10 soit 30 %

2.6.2 DOCTHESE

CD Rom répertoriant les thèses de doctorat soutenues dans les universités françaises depuis 1972 (pour les lettres, sciences humaines et sociales, sciences), depuis 1983 (pour la santé), depuis 1990 (pour la médecine vétérinaire).

Editeur/Producteur : Bibliopolis-Chadwyck Healey France
Agence bibliographique de l'Enseignement Supérieur

Equation de recherche " Cour Criminelle Internationale "
1 réponse dont 0 retenue

- Total : 0 référence retenue.
* Pourcentage de pertinence : 0 pour 1 soit 0 %

2.6.3 DOCTRINAL 47

CD Rom répertoriant les articles de doctrine parus dans 140 revues périodiques, depuis 1993.

Editeur/Producteur : Gide Loyrette Nouel
Berlioz & Co
Shearman & Sterling
Bibliothèque Cujas

Equation de recherche " Cour Criminelle Internationale "
7 réponses dont 1 retenue

- Total : 1 référence retenue.
* Pourcentage de pertinence : 1 pour 7 soit 14.3 %

DESSID 1997	<i>Rapport de recherche bibliographique</i> <i>Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente Historique et position des pays européens</i>	Méthodologie
----------------------------------	--	---------------------

2.6.4 ESOP

CD Rom de la fondation nationale des Sciences politiques, répertoriant des articles en économie, sciences sociales, sciences politiques et culture. La fondation est abonnée à plus de 6000 périodiques, dont 2000 sont dépouillés. Environ 50% des données concernent la France et l'Europe.

Editeur/Producteur : Data Trek International
Fondation Nationale des Sciences politiques

Equation de recherche " Cour Criminelle Internationale "
6 réponses dont 3 retenues

- Total : 3 références retenues.
- * Pourcentage de pertinence : 3 pour 6 soit 50 %

2.6.5 LE MONDE

CD Rom répertoriant les articles du journal Le Monde depuis 1987. Il existe plusieurs CD Rom selon les plages d'années couvertes. Les articles sont stockés en texte intégral.

Editeur/Producteur : Le Monde

Equation de recherche " Cour Criminelle Internationale "
14 réponses dont 4 retenues

- Total : 4 références retenues.
- * Pourcentage de pertinence : 4 pour 14 soit 28.6 %

2.6.6 THUCYDIDE

CD Rom répertoriant les sources documentaires et bibliographiques concernant les relations internationales, le droit international et le droit communautaire.

Editeur/Producteur : Infotronique

Equation de recherche " Cour + criminelle + internationale "
1 réponse dont 0 retenue

Equation de recherche " Court + criminal + international "
4 réponses dont 3 retenues

- Total : 3 références retenues.
- * Pourcentage de pertinence : 3 pour 5 soit 60 %

2.6.7 MYRIADE

CD Rom permettant de localiser les revues périodiques.

Editeur/Producteur : Bibliopolis-Chadwyck Healey France

<p>DESSID</p> <p>1997</p>	<p><i>Rapport de recherche bibliographique</i></p> <hr/> <p><i>Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente</i> <i>Historique et position des pays européens</i></p>	<p><i>Méthodologie</i></p>
---	--	-----------------------------------

Agence bibliographique de l'Enseignement Supérieur
Centre National du CNN

L'utilisation de Myriade a permis de localiser les revues périodiques juridiques identifiées lors des recherches précédentes (Dialog, CD Rom). Les recherches ont été faites sur le numéro d'ISSN dans la plupart des cas, ou par le titre de la revue quand le numéro d'ISSN n'était pas connu.

Cela a permis de constater que les sources primaires des références retenues pour la synthèse étaient disponibles à la faculté de Droit de Lyon ou à l'IEP de Lyon.

2.6.8 Conclusion sur les CD Rom :

Les recherches sur CD Rom sont rapides, mais nécessitent ensuite de localiser les sources primaires (par Myriade), puis d'aller les consulter. Seul Le Monde propose un CD Rom en texte intégral.

Au total, 14 références ont donc été retenues.

Estimation :

Temps passé : 4 Heures
Coût : Gratuit

DESSID 1997	<i>Rapport de recherche bibliographique</i> <i>Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente Historique et position des pays européens</i>	Méthodologie
----------------------------------	--	---------------------

2.7 Bibliothèques et centres de documentation

2.7.1 Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme

Consultation de la documentation disponible sur place concernant les Droits de l'Homme et du dossier sur la Cour Criminelle Internationale permanente (8 références retenues).

2.7.2 Centre de documentation de l'IEP (Institut des Etudes politiques)

Consultation des dossiers constitués sur les tribunaux internationaux, dont certains articles très intéressants sur le projet de Cour Criminelle Internationale permanente. (3 références retenues)

Consultation des revues périodiques repérées par les recherches précédentes (1 référence retenue).

2.7.3 Centre de documentation de l'Institut des Droits de l'Homme

Consultation de la documentation sur le droit international (2 références retenues)

Consultation de rapports de DEA sur la juridiction internationale (1 rapport retenu)

2.7.4 Bibliothèque de la faculté de Droit :

Consultation de revues périodiques repérées par les recherches précédentes (3 références retenues).

Consultation des CD Rom spécialisés en droit. (Cf. chapitre sur les CD Rom)

2.7.5 Conclusion sur les centres de documentation :

Au total, 18 références ont donc été retenues. Mais la richesse de cette phase de la recherche réside dans les discussions avec les personnes rencontrées, qui apportent leur connaissance sur le sujet ainsi que leurs conseils.

Estimation :

Temps passé : 8 Heures
Coût : Gratuit

DESSID	<i>Rapport de recherche bibliographique</i>	Méthodologie
	<i>Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente Historique et position des pays européens</i>	
1997		

2.8 Récapitulatif des recherches

Sources d'information :	Nb de réf. trouvées	Nb de réf. sélectionnées	Pertinence (en %)	Temps (heures)	Coût (en \$)
Bases de données :					
Interrogation de Dialindex :				0,347	7,28
Interrogation des bases :				1,632	33,17
Détail des références :					
F47 - IAC Magazine Database	22	1	4,5		13
F49 - PAIS International public affairs	8	5	62,5		8
F88 - IAC Business ARTS	46	2	4,3		24
F141 - Readers Guide	22	0	0,0		12,5
F483 - Newspaper Abstract Daily	28	4	14,3		8
F484 - Periodical Abstract	49	0	0,0		24
F11 - Reuter Information Service	47	2	4,3		22,5
F615 - Agence Française de Presse	27	18	66,7		60,75
F636 - IAC Newsletter	53	0	0,0		6
F799 - Reuter Textline	64	5	7,8		40,8
Total	366	37	10,1	1,979	260
Internet (Moteurs recherche) :					
Altavista	65	6	9,2		
Infoseek	77	5	6,5		
Pagesweb	123	5	4,1		
Total	265	16	6,0	5	Ligne tél.
Internet (Sites) :					
Amnesty Internationale		7			
Coalition for an ICC		0			
Human Rights Watch		1			
No Peace Without Justice		14			
Total		22		3	Ligne tél.
CD Rom :					
BNF	10	3	30,0		
Docthèses	1	0	0,0		
Doctrinal	7	1	14,3		
Esop	6	3	50,0		
Le Monde	14	4	28,6		
Thucydide	5	3	60,0		
Total	43	14	32,6	4	Gratuit
Centres de documentation :					
Agir Ensemble		8			
Institut des Etudes Politiques		3			
Institut des Droits de l'Homme		3			
Facultés de droit		4			
Total		18		8	Gratuit
TOTAL FINAL :	674	107		22	

<i>DESSID</i>	<i>Rapport de recherche bibliographique</i>	
<i>1997</i>	<i>Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente Historique et position des pays européens</i>	<i>Méthodologie</i>

Ce tableau récapitulatif indique le nombre de références sélectionnées par source d'information, sans tenir compte des doublons qui ont été éliminés manuellement par la suite. Ce sont ces références qui constituent la bibliographie complète à partir de laquelle les références les plus pertinentes ont été extraites pour rédiger la synthèse.

2.9 Sélection des références pour la synthèse :

Il a tout d'abord été nécessaire d'éliminer les doublons parmi les références sélectionnées pour la bibliographie générales. La deuxième étape a été d'extraire les références les plus pertinentes pour la synthèse, suivant les quatre grands chapitres à traiter

- Historique sur la juridiction pénale internationale ayant conduit au projet actuel
- Le projet actuel
- La position de la France dans le projet
- La position des autres pays européens dans le projet

Bien qu'il ait été demandé d'extraire une dizaine de références pour la rédaction de la synthèse, le sujet traité dans ce rapport a nécessité d'en sélectionner un plus grand nombre afin de pouvoir répondre à la demande du commanditaire.

S'agissant d'un sujet d'actualité, il n'y a pas de monographie portant sur le projet de Cour Criminelle permanente et les références trouvées correspondent souvent à des articles très courts. C'est pourquoi la bibliographie de la synthèse est relativement conséquente :

Sur la juridiction pénale internationale :	3 références
Sur le projet de Cour Criminelle :	une quinzaine de références
Sur la France :	une dizaine de références
Sur les autres pays européens :	une dizaine de références

<p>DESSID</p> <p>1997</p>	<p><i>Rapport de recherche bibliographique</i></p> <p><i>Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente</i> <i>Historique et position des pays européens</i></p>	<p><i>Méthodologie</i></p>
---	--	-----------------------------------

2.10 Conclusion sur la méthodologie

Les différentes sources d'information se sont révélées complémentaires, bien que parfois redondantes. Le taux de pertinence est très variable d'une source à l'autre : en particulier, les recherches sur Internet donnent parfois un très grand nombre de réponses pour peu de références retenues. Par contre, les bases DIALOG de l'agence française de presse et de PAIS, ainsi que le CD Rom Thucydide se sont révélés être les sources d'information très intéressantes. La différence vient du fait que ces dernières sont spécialisées et que le sujet est donc mieux ciblé.

Quant aux moyens d'investigation, les technologies modernes d'accès à l'information (internet, base de données, CD Rom) ont largement facilité les recherches. En particulier parce qu'il a souvent été possible de consulter les sources primaires en texte intégral (Dialog et internet) d'où un gain de temps considérable. Cependant, la recherche de certaines sources primaires et leur consultation dans les centres de documentation a rajouté une dimension humaine très intéressante, permettant de rencontrer des professionnels spécialisés dans leur domaine. Ces contacts se sont révélés à la fois enrichissants et source de précieux renseignements.

Suite aux recherches, un grand nombre de références a été trouvé et l'une des difficultés pour en rédiger la synthèse a été la subjectivité liée au sujet, entre souteneurs et détracteurs du projet.

DESSID 1997	<i>Rapport de recherche bibliographique</i> <i>Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente Historique et position des pays européens</i>	Méthodologie
----------------------------------	--	---------------------

Les points forts et les points faibles des différents supports d'information :

<i>SUPPORTS :</i>	<i>POINTS FORTS :</i>	<i>POINTS FAIBLES :</i>
<u><i>Bases de données (Dialog)</i></u>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Recherche rapide <input type="checkbox"/> Obtention immédiate des textes intégraux dans la plupart des cas <input type="checkbox"/> Mise à jour régulière des informations <input type="checkbox"/> Bases spécialisées <input type="checkbox"/> Fiabilité des informations 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Prix élevé (connexion et surtout téléchargement des références)
<u><i>Internet</i></u>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Grande diversité des sources <input type="checkbox"/> Couverture très large <input type="checkbox"/> Textes intégraux directement consultables <input type="checkbox"/> Possibilité de trouver des sites spécialisés sur le sujet traité 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Informations trouvées non validées <input type="checkbox"/> Recherches longues en temps <input type="checkbox"/> Informations non stables dans le temps (disparition ou changement d'adresse) <input type="checkbox"/> Il ne faut pas oublier son fil d'Ariane pour ne pas se perdre dans ce labyrinthe.
<u><i>CD Rom</i></u>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Très spécialisés (par exemple, Doctrinal, Thucydide) <input type="checkbox"/> Recherche rapide <input type="checkbox"/> Accès gratuit dans les bibliothèques 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Nécessite de rechercher ensuite les sources primaires (sauf pour Le Monde : texte intégral)
<u><i>Centres de documentation</i></u>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Demande de renseignements directs auprès de personnes spécialisées dans leur domaine <input type="checkbox"/> Sources primaires consultables sur place ou en prêt 	

DESSID 1997	<i>Rapport de recherche bibliographique</i> <i>Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente Historique et position des pays européens</i>	Synthèse
----------------------------------	--	-----------------

3 Synthèse

3.1 Historique sur la juridiction pénale internationale

L'idée d'une juridiction pénale internationale n'est pas nouvelle. Au cours des années, les guerres et les conflits aux quatre coins du monde ont été le théâtre de violations répétées des Droits de l'Homme et de crimes contre l'humanité. L'impunité de ces actes ne fait qu'alimenter de nouvelles violences et le sentiment de vengeance, créant une spirale infernale que seule une juridiction internationale pourrait stopper.

C'est pourquoi la communauté internationale se penche depuis longtemps sur ce problème. Déjà en 1952, M. DONNEDIEU de VABRES (2) disait : "l'essentiel est d'instituer une juridiction permanente, de sortir de l'immobilisme, même au prix de l'imperfection, car l'imperfection de la justice humaine est inévitable et vaud mieux que la carence de la justice".

Mais comme le souligne Monique CHEMILLIER-GENDREAU, l'histoire nous montre que "l'avenir d'une juridiction pénale est fragile" (1). Ainsi les tribunaux de Nuremberg et de Tokyo ne furent-ils que des parenthèses aussitôt refermées dans l'histoire d'un droit pénal international. Les actes de barbarie n'ont cessé d'augmenter durant ce siècle, et leur impunité hante les mémoires. Plus récemment, la création des tribunaux *ad hoc* pour le Rwanda et l'Ex-Yougoslavie montre la nécessité d'une juridiction pénale internationale, qui, pour l'instant, n'existe toujours pas de manière permanente.

Un rapide récapitulatif historique permet de retracer les principales étapes ayant conduit au projet actuel de Cour Criminelle Internationale permanente : (1,3,17,18)

1872 : A cette époque, le Suisse Moynier suggère déjà une juridiction criminelle internationale pour lutter contre les violations de la Convention de Genève établie en 1864.

8 août 1945 : Suite à la seconde guerre mondiale, le tribunal de Nuremberg est mis en place pour juger les criminels de guerre nazis.

1945 : En parallèle, la Cour Internationale de Justice (CIJ) est créée à La Haye. Sa compétence litigieuse ne concerne cependant que les Etats et non les individus.

1946 : Création du tribunal de Tokyo.

1948 : L'Assemblée générale de l'ONU demande une étude sur une cour pénale internationale permanente et vote la Convention sur la prévention et la répression du crime de génocide.

1989 : Trinidad et Tobago réintroduisent l'idée d'une cour internationale devant l'Assemblée générale de l'ONU, qui demande alors à la Commission du Droit International (CDI) de préparer un projet de statut pour une Cour Criminelle Internationale.

DESSID	<i>Rapport de recherche bibliographique</i>	Synthèse
1997	<i>Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente Historique et position des pays européens</i>	

25 mai 1993 : Le Conseil de Sécurité crée le tribunal de guerre ad hoc pour l'Ex-Yougoslavie.

1994 : La Commission du Droit International présente le projet de statut de la Cour Criminelle Internationale.

Novembre 1994 : Le Conseil de Sécurité crée le tribunal de guerre ad hoc pour le Rwanda.

1996 : Le Comité Préparatoire (PrepCom) créé par l'Assemblée générale de l'ONU se réunit deux fois pour finaliser le texte qui devra être présenté à une convention internationale.

1° session du PrepCom (mars-avril 96)

2° session du PrepCom (août 96)

Décembre 1996 : Le principe de Cour Criminelle Internationale (CCI) permanente est accepté par la résolution du 17 décembre 1996. La date de la conférence pour le vote du texte final est fixée à juin 1998.

1997 : Le Comité Préparatoire se réunit trois fois :

3° session du PrepCom (février 97)

4° session du PrepCom (août 97, à Paris)

5° session du PrepCom (décembre 97)

1998 : Le Comité Préparatoire doit se réunir une dernière fois avant la présentation finale du texte :

6° session du PrepCom (mars-avril 98)

Juin 1998 : Rome : conférence sur la Cour Criminelle Internationale. Les Etats devront ratifier ou non le texte présenté lors de cette conférence.

3.2 Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente

3.2.1 La Cour Criminelle Internationale permanente : une nécessité

A l'heure actuelle, il n'existe toujours aucun mécanisme permanent par lequel un individu peut être rendu responsable d'actes de violation du droit international. Le seul recours actuel est d'imposer des sanctions, un embargo ou d'utiliser la force militaire. Ces méthodes brutales présentent un inconvénient essentiel : elles touchent plus les civils innocents que les individus incriminés (10). Les tribunaux internationaux existants n'ont quant à eux aucun caractère de pérennité et ni d'universalité. Ils ont été créés pour juger les exactions dans un temps et un lieu donné. Ils présentent en outre un principal défaut : ils ont tous été créés après les faits. Une cour permanente pourrait jouer un rôle dissuasif, en établissant une instance capable d'intervenir à tout moment et en tout lieu (18).

D'autre part, une cour permanente, en luttant contre l'impunité, lutte également contre l'indifférence et l'oubli. Elle favorise la réconciliation entre les peuples, l'impunité entraînant irrémédiablement un sentiment de vengeance. Ainsi que le dit M. Dieng ADAMA (secrétaire général à la Commission Internationale des Juristes), "les violations graves et répétées des

DESSID 1997	<i>Rapport de recherche bibliographique</i> <i>Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente</i> <i>Historique et position des pays européens</i>	Synthèse
----------------------------------	--	-----------------

Droits de l'Homme rendent difficile toute possibilité de coexistence entre les êtres humains et constituent, par conséquent, un obstacle au développement de la démocratie" (17).

Comme le rappelle Amnesty Internationale, il incombe en premier lieu aux gouvernements de protéger les individus. Mais certains ne le faisant pas, soit parce que leur législation ne criminalise pas certains actes contraires aux normes internationales, soit parce qu'ils commettent ou acceptent eux-mêmes ces actes, une juridiction internationale est indispensable (7).

Cette nécessité d'une Cour Criminelle Internationale permanente semble faire l'unanimité de la communauté internationale, mais il n'en va pas de même pour sa mise en place et la définition de ses compétences.

3.2.2 Rôles et compétences de la cour

Le texte qui devra être ratifié par les Etats sera présenté en juin 1998 à Rome. Mais le projet de Cour Criminelle Internationale permanente soulève déjà de nombreuses inquiétudes et les rôles et compétences de la cour ne sont pas encore clairement définis, laissant ouvert le débat sur la question.

□ Différence avec la CIJ :

Le premier point essentiel est que cette cour pourra juger des individus pour leurs actes de violation du droit international, contrairement à la Cour Internationale de Justice (CIJ) qui ne peut juger que des Etats (10).

□ Définition des crimes :

L'article 20 du projet de statut présente la définition des crimes pour lesquels la cour devra être compétente (12) :

- < Crimes de génocides
- < Crimes d'agression
- < Violations graves des lois et coutumes applicables dans les conflits armés
- < Crimes contre l'humanité
- < Crimes définis par les dispositions des traités, et qui constituent des crimes de portée internationale d'une exceptionnelle gravité

Mais certains voudraient également que la cour puisse juger les affaires de trafic de drogues, de pédophilie, etc. Cette éventualité n'est pas envisagée par le projet de statut actuel. Par contre, le comité préparatoire de décembre 1997 a permis d'élargir cette définition des crimes en y incluant les crimes de violence sexuelle et liée au genre. Human Rights Watch est satisfait de cette décision, mais demande à ce qu'on insiste également sur le droit des enfants et leur protection. Il est important d'examiner des questions telles que le recrutement forcé d'enfants dans les forces armées, leur emprisonnement ou encore l'âge de la responsabilité pénale (14).

□ Mécanismes de déclenchement :

Dans la version actuelle du projet, le procureur de la cour ne pourrait engager une procédure qu'à la suite d'une demande du Conseil de Sécurité ou d'une plainte d'un Etat. Cela semble trop restrictif pour de nombreux partisans du projet. On peut citer par exemple Human Rights Watch (HRW), qui souhaite que la cour puisse fonctionner sur la base d'enquêtes internationales indépendantes des Etats pouvant dénoncer des exactions (14). La Fédération

<p><i>DESSID</i></p> <p><i>1997</i></p>	<p><i>Rapport de recherche bibliographique</i></p> <p><i>Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente</i> <i>Historique et position des pays européens</i></p>	<p><i>Synthèse</i></p>
---	--	------------------------

Internationale des Droits de l'Homme (FIDH) s'inquiète également du rôle trop limité du procureur sous le contrôle du Conseil de Sécurité. En effet, ce Conseil reste un organe politique avec des intérêts puissants et liés à ses 5 membres permanents (USA, France, Grande-Bretagne, Chine, Russie). Il pourrait donc manquer d'impartialité pour des raisons politiques ou économiques. (13). De même, Amnesty Internationale demande à ce que le procureur soit indépendant, qu'il n'y ait pas de droit de veto du Conseil de sécurité et que les procédures juridiques répondent aux normes internationales les plus strictes (4). Pour Olivier DUPUIS (Député au Parlement européen), il semble également important que la Cour puisse engager des procès en contumace, au risque sinon de vider cette Cour de son sens (11).

□ Le financement :

Le problème du financement est un des points importants. Il n'est cependant pas abordé dans le projet de la Commission du Droit International. Pour tous, il semble impératif qu'il y ait une garantie de financement à long terme, mais par qui ? Il pourrait être pris sur le budget ordinaire de l'ONU ou bien sur celui des Etats ratifiant le projet. Cette deuxième solution pourrait alors présenter une menace pour l'indépendance, voire l'existence même de la cour (12). Ce problème de financement a déjà été rencontré lors des Tribunaux Pénaux Internationaux du Rwanda et de l'Ex-Yougoslavie. M. Boutros BOUTROS-GHALI (ancien secrétaire général aux Nations Unies) se montre optimiste car malgré les problèmes financiers, ces deux TPI fonctionnent et il peut donc en être de même pour la Cour Criminelle Internationale. Il insiste d'autre part sur le fait qu'il existe aujourd'hui plus de 60.000 organisations non gouvernementales (ONG), dont certaines disposent de budgets importants : cela constitue une nouvelle arme pour mobiliser l'opinion publique internationale et lutter contre la crise du droit international (9).

□ Une armée associée à la cour ?

On ne peut pas parler de juridiction internationale sans évoquer une force internationale, elle aussi permanente, permettant d'appréhender les accusés et de protéger les populations contre les massacres (15). Bernard KOUCHNER propose la constitution d'une armée des droits de l'homme qui aurait une fonction préventive de dissuasion (comme l'exerce actuellement les casques bleus) mais aussi une réelle fonction d'action dans la poursuite et l'arrestation des accusés. Cela éviterait les défaillances reconnues des tribunaux pour le Rwanda et l'Ex-Yougoslavie, qui malgré quelques cas effectivement jugés, voient la plupart des criminels majeurs en liberté, faute de police internationale pour les contraindre à comparaître (16).

3.2.3 La mobilisation mondiale

La mobilisation mondiale est réelle, tant au niveau des Etats que des ONG, comme en témoigne la pétition signée en décembre 1997 par des parlementaires du monde entier, appelant au soutien du projet (35).

Dans cette mobilisation, le rôle des ONG est considérable par leur participation, leurs groupes de travail et les idées novatrices qu'ils apportent, indépendamment des intérêts politiques. On peut noter par exemple le travail d'information constante que fait "NGO Coalition for an ICC", qui regroupe plus de 300 organisations soutenant le projet. Outre un site internet,

<i>DESSID</i>	<i>Rapport de recherche bibliographique</i>	<i>Synthèse</i>
<i>1997</i>	<i>Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente Historique et position des pays européens</i>	

ils éditent un journal mensuel intitulé "Monitor". De même, Amnesty Internationale soutient activement le projet (7,19), ainsi que Médecins du Monde (5), la Fédération Internationale de la ligue des Droits de l'Homme (13), et bien d'autres.

Leur travail de lobbying auprès des responsables gouvernementaux peut influencer les positions des différents gouvernements (14). De plus, les ONG renforcent la légitimité et l'indépendance judiciaire, facilitent le déclenchement et le déroulement des enquêtes, jouent un rôle de médiation. Il faut noter que les ONG sont souvent les premières informées des crimes et violation des droits de l'Homme (13). C'est pourquoi la FIDH demande à ce que les ONG compétentes en droits de l'Homme et en droit humanitaire puissent saisir la Cour par l'intermédiaire du Procureur (8).

Des mouvements dans les universités françaises et étrangères montrent également l'intérêt que portent les étudiants aux problèmes de justice internationale.

3.2.4 Les problèmes soulevés

De manière générale, la communauté internationale soutient le projet de création d'une Cour Criminelle Internationale permanente. Cependant, certaines réticences des états se font sentir. En effet, le droit international est perçu comme une diminution de la souveraineté des Etats. Cette juridiction leur échappant, ils craignent la perte d'une partie de leur autorité. La possibilité d'une ingérence judiciaire représente une menace dans la gestion de leurs affaires intérieures. Certains états avancent déjà un droit de veto possible ou des conditions de saisine de la cour tellement restrictives qu'elles rendraient cette dernière inutilisable. La réussite du projet actuel dépend à la fois de la mobilisation mondiale mais également de l'exemple du tribunal pour l'Ex-Yougoslavie, qui a une image de "laboratoire" pour la justice internationale. Ses atouts et ses faiblesses joueront un rôle déterminant dans les discussions sur le nouveau projet (15).

3.3 La position de la France dans le projet

La France s'inscrit depuis toujours dans une image de lutte pour la démocratie et l'égalité des droits. Il semble cependant que cette image soit remise en cause par certaines accusations quant à sa position par rapport au projet de Cour Criminelle Internationale permanente. Des avis et positions contradictoires sont révélés par les différents écrits sur le sujet.

Au début du projet, la France a adopté une position très positive et participative. Elle fait partie des pays qui ont largement contribué à l'idée d'une telle juridiction pénale internationale. Le Quai d'Orsay, sous le ministère d'Alain Juppé et grâce aux efforts de Robert Badinter, était un des moteurs de sa création. C'est en avril 1996 que la délégation française a suscité l'étonnement lors des premières sessions de négociations. Etant l'un des cinq membres permanents du Conseil de Sécurité, elle insistait alors pour que la saisine de la cour fasse l'objet d'un accord au sein de ce dernier. Cela permettrait ainsi à la France, par droit de veto, d'échapper aux affaires la concernant. Cette proposition, jugée scandaleuse par les autres pays, a finalement été retirée par Paris (23).

Mais la France a ensuite demandé que le consentement de trois catégories de pays soit requis afin que la cour puisse être saisie : l'Etat sur le territoire duquel a été commis le crime, celui de la nationalité des victimes et celui de la nationalité des suspects. Ces conditions très restrictives de saisine de la cour risquent de créer un organe juridique inutilisable dans les faits. Là encore, de nombreux délégués accusent la France d'obstructionnisme. Ce revirement de la France est attribué par beaucoup aux militaires. En particulier à cause d'un article paru

<i>DESSID</i>	<i>Rapport de recherche bibliographique</i>	<i>Synthèse</i>
<i>1997</i>	<i>Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente Historique et position des pays européens</i>	

en février 96 dans la revue "L'Armée", sous la signature d'Olivier Rochereau (contrôleur général des armées), qui déclare que "les juridictions internationales sont plus souvent utilisées comme tribunes médiatiques que comme organes chargés de dire le droit". Il redoute sans doute qu'une police internationale et une telle cour aient autorité pour mettre en accusation également les forces de maintien de la paix. "De statut de témoin, on pourrait glisser à celui de complice" écrit-il (23).

En août 1997, la France a encore affirmé sa position lors des travaux du Comité Préparatoire à Paris, en demandant à maintenir un contrôle du politique sur les modalités de saisine de la cour, un contrôle du politique sur l'action du procureur et un droit de veto avant de remettre un criminel à la cour (24).

En novembre 1997, un article du Monde intitulé "La France, le mauvais exemple" (25), dénonce la position de l'Elysée qui s'oppose au principe d'indépendance d'une justice internationale par rapport aux Etats. Là encore, il semble qu'il y ait une forte pression du lobby militaire. La hiérarchie militaire craint la mise en cause leur responsabilité. En particulier, le général Janvier (ancien commandant des forces de l'ONU en Bosnie) pourrait ainsi être mis en cause dans les événements de juillet 1995 à Srebrenica, durant lesquels une large partie de la population musulmane fut exterminée sous l'œil des casques bleus. Ces craintes peuvent être entendues, et il ne faut évidemment pas que les soldats participant à des opérations de maintien de la paix se sentent à la merci d'une justice arbitraire. Mais il ne faut pas non plus confondre un appel à témoigner et une mise en accusation (25). Ceci fait également référence au fait que les militaires ne veulent pas comparaître pour témoigner devant le TPI pour l'Ex-Yougoslavie. En décembre 1997, Alain Richard (Ministre de la Défense) affirmait encore "qu'aucun officier français ne témoignerait autrement que par écrit au TPI". Mais il déclare également que la France est très favorable au projet de cour permanente, mais uniquement pour juger les criminels de guerre : les responsables militaires (français) n'entrent pas dans le cadre du TPI (21).

A cette même période, Emma Bonino (Commissaire européen à l'Aide humanitaire) dénonce elle aussi les réticences de la France, de la Chine et des Etats-Unis, qui représentent trois des cinq membres permanents du Conseil de Sécurité, et disposent donc d'un droit de veto. Elle souligne aussi que la France souhaite toujours un contrôle des Etats sur la saisie d'une affaire auprès de la cour. Mais si la France avoue ses réticences, d'autres Etats sont carrément contre, comme certains pays d'Afrique ou d'Asie, qu'elle n'a pas voulu citer (22).

Les ONG accusent elles aussi la France, comme le montre la dépêche AFP du 10 décembre 1997 : "La France montrée du doigt par les ONG" (20). Elles l'accusent de vouloir freiner la création de la cour. Richard Dicker (responsable de Human Rights Watch) souligne que la Grande-Bretagne et les Etats-Unis ont levé leurs objections quant à la définition des crimes de guerre, contrairement à la France qui persiste dans une définition très restrictive de ces crimes. William Pace (Coalition for an ICC) s'inquiète lui aussi du fait que certains des cinq membres du Conseil de Sécurité veuillent subordonner la cour à ce Conseil (20).

Plus récemment, en janvier 1998, William Bourdon (secrétaire général de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme) souligne les ambiguïtés de la France et l'urgence pour elle de se déterminer avant le sommet de juin 1998 à Rome. Le projet de statut très restrictif que défend la France lui semble peu conforme à sa tradition. Depuis trois ans, cette politique de réticence est constante, bien que la France ait été un des pays pionniers pour la constitution du Tribunal Pénal International pour l'Ex-Yougoslavie. Sa position avait déjà été plus ambiguë quant au Tribunal International pour le Rwanda. Par la suite, la justice française ne s'est pas montrée très coopérative quand il s'est agi d'ouvrir des enquêtes en France, suite aux demandes des victimes du génocide rwandais, afin d'identifier et d'arrêter certains des bourreaux ayant trouvé refuge sur notre sol. Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente inquiète les Etats (et la France au premier chef), car la lutte contre l'impunité

DESSID	<i>Rapport de recherche bibliographique</i>	Synthèse
1997	<i>Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente Historique et position des pays européens</i>	

fragilise l'immunité. C'est sans doute pourquoi certains ne souhaitent pas l'indépendance totale de la cour par rapport aux politiques et aux raisons d'Etat, et souhaitent au contraire conserver un contrôle et un droit de veto (24).

Cependant, plusieurs personnalités soutiennent le projet et se montrent optimistes. Ainsi Robert Badinter insiste-t-il sur le rôle dissuasif d'une structure permanente, qu'il souhaite indépendante du politique (18). Lors de la conférence de Paris en août 1997, Marc Perrin de Brichambaut (directeur des Affaires juridiques au Ministère des Affaires étrangères) rappelle que la France a toujours fait preuve d'engagement constructif, méthodique et constant envers les TPI et la cour pénale permanente (26). Au cours de la même conférence, Michel Rocard évoque le droit d'ingérence : aujourd'hui limité uniquement au plan humanitaire, et ce grâce à la résolution 41/331 (rédigée par Bernard Kouchner), il souhaite que ce droit s'étende à un droit d'ingérence judiciaire, sans lequel une juridiction pénale internationale risque d'être moins efficace. Il souhaite la création d'une Cour forte et affirme son soutien (27).

Les avis et les positions sont donc contradictoires quant à la France au sein du projet de Cour Criminelle Internationale et la conférence de juin 1998 sera révélatrice de la décision finalement prise par l'Etat français. Il semblerait que certains Etats aient peur de ce qu'ils perçoivent, selon la formule d'Antonio Cassese, comme "un Frankenstein juridique échappant à leur contrôle" (28).

3.4 La position des autres pays européens dans le projet

L'action d'Emma Bonino (Commissaire européenne) s'inscrit depuis toujours dans un soutien actif du projet de Cour Criminelle Internationale permanente. La position des différents pays européens est plutôt favorable à la création de cette cour, avec l'Allemagne, l'Italie et les pays Scandinaves parmi les plus actifs défenseurs du projet.

Certains pays se sont déjà proposés pour accueillir la cour (30,32) :

- ❑ L'Allemagne propose d'accueillir la cour à Nuremberg
- ❑ Les Pays-Bas proposent d'accueillir la cour à La Haye

La presse donne un aperçu des positions qu'adoptent les différents pays européens par rapport au projet : (25,29,30,32,33,34,37)

La Grande-Bretagne : Tony Blais a donné son accord (juin 1997) et soutien le projet. Les restrictions quant à la définition des crimes à juger ont été abandonnées et leur position est de plus en plus positive quant à la création de la CCI permanente (décembre 1997).

Les pays Scandinaves : Comptent parmi les défenseurs actifs du projet de cour permanente.

L'Allemagne : Compte parmi les défenseurs actifs du projet. En novembre 1997,

<i>DESSID</i>	<i>Rapport de recherche bibliographique</i>	<i>Synthèse</i>
<i>1997</i>	<i>Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente Historique et position des pays européens</i>	

le maire de Nuremberg, Ludwig Scholz, propose d'accueillir la cour, expliquant que sa ville a vu naître la juridiction pénale internationale en 1945 avec le tribunal de Nuremberg.

L'Italie : Dès 1996, le ministre Susana Agnelli annonce son soutien et l'Italie continue à s'inscrire dans cette voie. En novembre 1997, le Ministre des Affaires étrangères, Lamberto Dini, souhaite que la cour soit une institution forte, indépendante, et dotée des instruments indispensables à sa crédibilité. Le Ministre de la Justice, Giovanni Maria Flick, insiste cependant pour qu'une telle juridiction n'aille pas à l'encontre des justices nationales. L'Italie accueillera la conférence de juin 1998 à Rome.

L'Irlande : En mars 1996, le gouvernement affirme sa volonté de faire une priorité de la lutte pour la défense des Droits de l'Homme, et soutien le projet de cour permanente.

L'Espagne : En novembre 1995, le président du Conseil Javier Solana dit qu'il souhaite la création rapide d'une Cour Criminelle Internationale permanente.

Les Pays-Bas : En septembre 1997, le Ministre des Affaires étrangères, Hans Van Mierlo, propose devant l'assemblée générale de l'ONU la candidature de La Haye pour accueillir la cour permanente. Il affirme son entier soutien au projet.

On peut noter la création, en novembre 1997, d'un groupe de soutien au projet nommé "Amici Curiae" et constitué d'environ quarante-cinq parlementaires européens, dont neuf français : Jean-Louis Bourlanges, Marie-Arlette Carlotti, Jean-Pierre Cot, Olivier Duhamel, Jean-François Hory, Pierre Pradier, Michel Rocard, Michel Angel Mathieu Scarbonchi et Bernard Stasi). Leur but est de sensibiliser l'Union Européenne à la nécessité d'une CCI permanente (31).

3.5 L'avenir du projet : Rome 1998

On peut dire que de nombreux problèmes restent encore en suspend. Si l'idée d'une juridiction pénale internationale, luttant contre les violations des Droits de l'Homme et l'impunité, semble faire l'unanimité, sa mise en place et la définition de ses compétences semble au contraire diviser les Etats.

A Rome, les discussions sur le texte de loi final seront certainement très vives. Les problèmes surviendront sans doute lorsqu'il faudra examiner les articles relatifs aux modalités de saisine de la cour, au statut du procureur et aux conditions dans lesquelles les Etats seront contraints de remettre les auteurs présumés de crimes qui auraient trouvé refuge sur leur territoire. Car ce sont bien là les points essentiels de discordes. On risque peut-être de

<p>DESSID</p> <p>1997</p>	<p><i>Rapport de recherche bibliographique</i></p> <hr/> <p><i>Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente Historique et position des pays européens</i></p>	<p><i>Synthèse</i></p>
---	---	-------------------------------

voir se former deux groupes : les pays "vertueux" acceptant de signer le traité et les autres. Seuls ratifieront la convention les Etats qui pensent n'avoir rien à redouter de la cour et dans tous les cas, ne seront obligés que les Etats l'ayant ratifiée (8). Tout le monde attend de connaître la position qu'adoptera la France : pour William Bourdon, il est encore temps qu'elle restaure sa position et redevienne fidèle à sa tradition de lutte pour les Droits de l'Homme et la Justice (24).

De cette conférence de juin 1998 dépend donc l'avenir de la Cour.....

DESSID 1997	<i>Rapport de recherche bibliographique</i> <i>Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente Historique et position des pays européens</i>	Bibliographie (Synthèse)
----------------------------------	--	-------------------------------------

4 Bibliographie de la synthèse

4.1 Historique sur la juridiction pénale internationale

1. **CHEMILLIER-GENDREAU, Monique.** *L'avenir fragile d'une juridiction pénale.* Le monde Diplomatique, novembre 1996. Available from internet 12.12.1997 : <URL:<http://www.monde-diplomatique.fr/nd/1996/11/CHEMILLIER-GENDREAU/7406.html>>
2. **DONNEDIEU de VABRES.** *Rapport à l'institut de droit international, session de Sienne.* La revue internationale du droit pénal, 1951, p.1. ISSN 0223-5404.
3. *La justice pénale internationale : perspectives historiques et contemporaines.* Revue internationale du droit pénal, 1996, vol 67, p.25-385. ISSN 0223-5404.

4.2 Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente

4. **AFP** (Agence Française de Presse). *Amnesty plaide pour une cour criminelle internationale permanente.* Londres, 14 octobre 1996.
5. **AFP** (Agence Française de Presse). *Médecins du Monde pour une cour internationale pénale permanente.* Paris, 5 mars 1993.
6. **AMNESTY INTERNATIONALE.** *Amnistie Internationale demande la création d'une Cour Internationale permanente.* Octobre 1996. [12.12.1997]. Available from internet : <URL:http://www.amnistie.qc.ca/archive/ai_a0217.html>
7. **AMNESTY INTERNATIONALE.** *Vers une cour criminelle internationale permanente.* Juin 1997. [12.12.1997]. Available from internet : <URL:http://www.amnistie.qc.ca/archive/ai_a0563.html>
8. **BOURDON, William.** *Campagne internationale pour une cour pénale internationale permanente.* Juin 1997. [12.12.1997] Available from internet : <URL:<http://195.62.33.1/npwj/en/paris/bourdon.pdf>>
9. **BOUTROS-GHALI, Boutros.** *Campagne internationale pour une cour pénale internationale permanente.* Juin 1997. [12.12.1997] Available from internet : <URL:<http://195.62.33.1/npwj/en/paris/boutros.pdf>>
10. **CIDPDD** (Centre International pour le Développement de la Personne et le Développement Démocratique). *Vers la création d'une cour criminelle internationale.* [12.12.1997]. Available from internet : <URL:<http://www.ichrdd.ca/PublicationsF/courCrimInter.html>>

DESSID 1997	<i>Rapport de recherche bibliographique</i> <i>Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente Historique et position des pays européens</i>	Bibliographie (Synthèse)
----------------------------------	--	-------------------------------------

11. **DUPUIS, Olivier.** *Campagne internationale pour une cour pénale internationale permanente.* Juin 1997. [12.12.1997] Available from internet : <URL: <http://195.62.33.1/npwj/en/paris/dupuis.pdf>>
12. **FIDH** (Fédération internationale des droits de l'Homme). *Vers la création d'une cour criminelle internationale permanente (N° spécial).* La lettre de la FIDH, 1995, n°613-614. ISSN 0755-7876
13. **FIDH** (Fédération internationale des droits de l'Homme). *Pour une cour criminelle internationale permanente.* La lettre de la FIDH, 1997, n°707-708-709, p.25-33. ISSN 0755-7876
14. **HRW** (Human Rights Watch). *Campaign for an ICC.* [20.02.1998]. Available from internet : <URL : <http://www.hrw.org/campaigns/icc>>
15. **KLARSFELD, Serge.** *Pour un tribunal pénal international permanent.* Le Monde, 27 février 1996. ISSN 1146-4054
16. **KOUCHNER, Bernard.** *Campagne internationale pour une cour pénale internationale permanente.* Juin 1997. [12.12.1997]. Available from internet : <URL: <http://195.62.33.1/npwj/en/paris/kouchner.pdf>>
17. **MONCHY, Virginie.** *Vers une cour criminelle internationale permanente.* Mémoire de DEA Histoire, Droit et Droits de l'Homme. Sous la direction de RICHARD, Philippe. Lyon : 1996. 178 p.
18. **ROTIVEL, Agnès.** *Une cour internationale permanente pour l'an 2000.* La Croix, 26 juin 1997. ISSN 0242-6056
19. **SANE, Pierre.** *Pour une cour criminelle internationale permanente.* Le monde, 30 septembre 1995, p.14. ISSN 1146-4054

4.3 La position de la France dans le projet

20. **AFP** (Agence Française de Presse). *La France montrée du doigt par les ONG.* New-York, 10 décembre 1997. [15.01.1998]. Available from internet : <URL: <http://www.yahoo.fr/actualite/971210/international/881793780-yaho881793577245.html>>
21. **AFP** (Agence Française de Presse). *Le TPI favorable à la création d'une cour permanente internationale.* La Haye, 10 décembre 1997.
22. **AFP** (Agence Française de Presse). *Mme BONINO dénonce les résistances à la cour criminelle internationale.* New-York, 1 décembre 1997.

DESSID	<i>Rapport de recherche bibliographique</i>	Bibliographie (Synthèse)
1997	<i>Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente Historique et position des pays européens</i>	

23. **BASSIR POUR, Afsane.** *A l'ONU, la France s'oppose à la création d'une cour criminelle internationale.* Le Monde, 6 septembre 1996, p.6. ISSN 1146-4054
24. **BOURDON, William.** *Tribunal international permanent : les ambiguïtés de la France* Libération, 22 janvier 1998. [15.01.1998]. Available from internet : <URL:<http://www.liberation.fr/quotidien/debats/janvier98/bourdon0122.html>>
25. *La France, le mauvais exemple.* Le Monde, 8 novembre 1997. [07.01.1998]. Available from internet : <URL :<http://www.agora.stm.it/npwj/press252.htm>>
26. **PERRIN DE BRICHAMBAUT, Marc.** *Campagne internationale pour une cour pénale internationale permanente.* Juin 1997. [12.12.1997]. Available from internet : <URL:<http://195.62.33.1/npwj/en/paris/perrin.pdf>>
27. **ROCARD, Michel.** *Campagne internationale pour une cour pénale internationale permanente.* Juin 1997. [12.12.1997]. Available from internet : <URL:<http://195.62.33.1/npwj/en/paris/rocard.pdf>>
28. **SEMO, Marc.** *Un laboratoire qui dérange.* Libération, 15 décembre 1997. ISSN 0335-1793

4.4 La position des autres pays européens dans le projet

29. **AFP** (Agence Française de Presse). *L'Union européenne veut un tribunal permanent des crimes contre l'humanité.* Genève, 19 mars 1996.
30. **AFP** (Agence Française de Presse). *La Haye candidate pour accueillir une cour criminelle internationale.* New York, 23 septembre 1997.
31. **AFP** (Agence Française de Presse). *Mobilisation européenne pour un tribunal pénal international permanent.* Bruxelles, 26 novembre 1997.
32. **AFP** (Agence Française de Presse). *Nuremberg veut accueillir le tribunal pénal international permanent de l'ONU.* Nuremberg, 19 novembre 1997.
33. **AFP** (Agence Française de Presse). *Plaidoyer de l'Italie pour un tribunal pénal international permanent.* Rome, 20 novembre 1997.
34. **AGENCE EUROPE.** *Solana announces plans for a permanent international penal tribunal.* Madrid, 27 novembre 1995.
35. *La cour pénale internationale en 1998 ? Pétition des parlementaires du monde entier.* Le Monde, 1 décembre 1997. ISSN 1146-4054
36. **REUTERS** (Reuters Information Services). *European Parliament wants international criminal court to be a priority.* 20 septembre 1996.
37. **SMYTH, Patrick.** *Republic of Ireland : defence of rights to be a priority of presidency.* Irish Times, 27 mars 1996, p.6.

DESSID

1997

Rapport de recherche bibliographique

*Le projet de Cour Criminelle Internationale
permanente
Historique et position des pays européens*

***Bibliographie
(Synthèse)***

DESSID 1997	<i>Rapport de recherche bibliographique</i> <i>Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente Historique et position des pays européens</i>	Bibliographie (Générale)
---------------------------	--	-------------------------------------

5 Bibliographie générale

5.1 Historique sur la juridiction pénale internationale

1. **AMNESTY INTERNATIONALE.** *International criminal tribunals : handbook for government cooperation.* Août 1996. [15.01.1998]. Available from internet : <URL :<http://www.amesty.it/eventi/icc/docs/400796-d.htm>>
2. **BOUTROS-GHALI, Boutros.** *Transnational crime : the market and the rule of law.* Vital speeches, vol 61, n°5, p.130-133. ISSN 0042-742X.
3. **BRIDGE, J.W.** *The case for an international court of criminal justice and the formulation of international criminal laws.* International and Comparative Law Quarterly, 1964, p.1255-1281.
4. **CHEMILLIER-GENDREAU, Monique.** *Humanité et souveraineté : essai sur la fonction du droit international.* Paris : La découverte, 1995. 382 p. Série histoire contemporaine. ISBN 2-7071-2444-3
5. **CHEMILLIER-GENDREAU, Monique.** *L'avenir fragile d'une juridiction pénale.* Le monde Diplomatique, novembre 1996. Available from internet 12.12.1997 : <URL :<http://www.monde-diplomatique.fr/nd/1996/11/CHEMILLIER-GENDREAU/7406.html>>
6. **DONNEDIEU de VABRES.** *Rapport à l'institut de droit international, session de Sienne.* La revue internationale du droit pénal, 1951, p.1. ISSN 0223-5404.
7. **HUET, André et KOERING-JOULIN, Renée.** *Droit pénal international.* Paris : PUF, 1994. 439 p. ; 22 cm. ISBN 2-13-046446-7
8. *La justice pénale internationale : perspectives historiques et contemporaines.* Revue internationale du droit pénal, 1996, vol 67, p.25-385. ISSN 0223-5404.
9. **MOREAU DEFARGES, Philippe.** *Vers une justice pénale internationale ?.* Défense nationale, 1996, n°11, p.35-42.
10. **NANDA, Ved.** *World needs a court for war crimes.* Denver Post, 18 août 1996, p.4, col 1.
11. **TAVERNIER, Paul.** *Vers une juridiction pénale internationale ?.* In Mutations internationales et évolution des normes. Sous la direction de THUAN, Coa-huy et PENET, Alain. Amiens : PUF, 1994. p.137-154.

5.2 Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente

DESSID 1997	<i>Rapport de recherche bibliographique</i> <i>Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente Historique et position des pays européens</i>	Bibliographie (Générale)
----------------------------------	--	-------------------------------------

1. *.A permanent International criminal court.* Septembre 1997. [15.01.1998]. Available from internet : <URL :<http://www.undp.org/missions/netherlands/intl-law/incrimct.htm>>
2. **AFP** (Agence Française de Presse). *Amnesty plaide pour une cour criminelle internationale permanente.* Londres, 14 octobre 1996.
3. **AFP** (Agence Française de Presse). *Amnesty demande l'instauration d'un tribunal pénal international permanent.* Cotonou, 2 décembre 1995.
4. **AFP** (Agence Française de Presse). *Conférence pour un tribunal pénal international permanent à Rome en 1998.* Rome, 16 septembre 1997.
5. **AFP** (Agence Française de Presse). *Cour criminelle internationale : un travail de longue haleine.* Genève, 21 juillet 1994.
6. **AFP** (Agence Française de Presse). *Le président du TPI rêve tout haut d'une justice internationale indépendante.* Nuremberg, 16 novembre 1995.
7. **AFP** (Agence Française de Presse). *Le vote de la résolution 780 : un pas considérable dans l'évolution des droits des gens.* Paris, 8 octobre 1992.
8. **AFP** (Agence Française de Presse). *Médecins du Monde pour une cour internationale pénale permanente.* Paris, 5 mars 1993.
9. **AFP** (Agence Française de Presse). *Mme ARBOUR : le tribunal pénal international permanent devra être fort.* New York, 9 décembre 1997.
10. **AFP** (Agence Française de Presse). *Réunion du comité préparatoire de la cour criminelle internationale permanente.* La Haye, 19 janvier 1998.
11. **AFP** (Agence Française de Presse). *Un rapporteur de l'ONU juge nécessaire une cour criminelle internationale permanente.* Genève, 18 février 1997.
12. **AMBOS, Kai.** *Establishment of an international criminal court.* European journal of international laws, 1996, vol 7, n°4, p.513-544.
13. **AMNESTY INTERNATIONALE.** *Amnistie Internationale demande la création d'une Cour Internationale permanente.* Octobre 1996. [12.12.1997]. Available from internet : <URL:http://www.amnistie.qc.ca/archive/ai_a0217.html>
14. **AMNESTY INTERNATIONALE.** *The internationale criminal court : making the right choices (Part 1).* Janvier 1997. [15.01.1998]. Available from internet : <URL:<http://www.amesty.it/eventi/icc/docs/makingchoices1.htm>>
15. **AMNESTY INTERNATIONALE.** *The internationale criminal court : making the right choices (Part 2).* Juillet 1997. [15.01.1998]. Available from internet : <URL:<http://www.amesty.it/eventi/icc/docs/makingchoices2.htm>>

DESSID	<i>Rapport de recherche bibliographique</i>	Bibliographie (Générale)
1997	<i>Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente Historique et position des pays européens</i>	

16. **AMNESTY INTERNATIONALE.** *The internationale criminal court : making the right choices (Part 3).* Novembre 1997. [15.01.1998]. Available from internet : <URL:<http://www.amesty.it/eventi/icc/docs/makingchoices3.htm>>
17. **AMNESTY INTERNATIONALE.** *The quest for international justice : time for a permanent international criminal court.* Juillet 1995. [15.01.1998]. Available from internet : <URL:<http://www.amesty.it/eventi/icc/docs/400495-d.htm>>
18. **AMNESTY INTERNATIONALE.** *Vers une cour criminelle internationale permanente.* Juin 1997. [12.12.1997]. Available from internet : <URL:http://www.amnistie.qc.ca/archive/ai_a0563.html>
19. **BASSIOUNI, M.Cherif.** *An idea whose time has come : an international criminal court.* Chicago Tribune, 18 juin 1996, p.15, col 1. ISSN 1085-6706
20. **BASSIOUNI, M.Cherif.** *Campagne internationale pour une cour pénale internationale permanente.* Juin 1997. [12.12.1997] Available from internet : <URL:<http://195.62.33.1/npwj/en/paris/bassiouni.pdf>>
21. **BASSIOUNI, M.Cherif.** *From Versailles to Rwanda in seventy-five years : the need to establish a permanent international criminal court.* Harvard Human Rights Journal, 1997, vol 10, p.11-62. ISSN 1057-5057
22. **BASSIOUNI, M.Cherif.** *Projet de statut du tribunal pénal international.* Toulouse : Erès, 1993. 369 p. ; 22 cm. Nouvelles études pénales.
23. **BOURDON, William.** *Campagne internationale pour une cour pénale internationale permanente.* Juin 1997. [12.12.1997] Available from internet : <URL:<http://195.62.33.1/npwj/en/paris/bourdon.pdf>>
24. **BOUTROS-GHALI, Boutros.** *Campagne internationale pour une cour pénale internationale permanente.* Juin 1997. [12.12.1997] Available from internet : <URL:<http://195.62.33.1/npwj/en/paris/boutros.pdf>>
25. **BUKHARI de PONTUAL, Sylvie.** *Pour une cour criminelle internationale permanente.* La lettre de justice et paix, 1997, n° 45, p.1. ISSN 1148-4705
26. **CIDPDD** (Centre International pour le Développement de la Personne et le Développement Démocratique). *Vers la création d'une cour criminelle internationale.* [12.12.1997]. Available from internet : <URL:<http://www.ichrdd.ca/PublicationsF/courCrimInter.html>>
27. **DAUDET, Yves.** *Travaux de la commission de droit international : projet de statut d'une cour criminelle internationale permanente.* Annuaire français de droit international, 1994, n°40, p.575-596.
28. **DICKER, Richard.** *A way to punish war criminals.* Boston Globe, 18 avril 1996, p.17, col 1. ISSN 0743-1791

DESSID	<i>Rapport de recherche bibliographique</i>	Bibliographie (Générale)
1997	<i>Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente Historique et position des pays européens</i>	

29. **DUPUIS, olivier.** *Campagne internationale pour une cour pénale internationale permanente.* Juin 1997. [12.12.1997]. Available from internet : <URL:<http://195.62.33.1/npwj/en/paris/dupuis.pdf>>
30. **FIDH** (Fédération internationale des droits de l'Homme). *Vers la création d'une cour criminelle internationale permanente (N° spécial).* La lettre de la FIDH, 1995, n°613-614. ISSN 0755-7876
31. **FIDH** (Fédération internationale des droits de l'Homme). *Pour une cour criminelle internationale permanente.* La lettre de la FIDH, 1997, n°707-708-709, p.25-33. ISSN 0755-7876
32. **FIORILLI, Thierry.** *Sur l'installation d'un tribunal pénal international permanent contre les crimes de guerre.* Le Soir, 21 août 1997. [12.12.1997]. Available from internet : <URL:<http://195.62.33.1/npwj/en/press1.htm>>
33. **GREBING, Gerhardt.** *La création d'une cour permanente internationale : bilan et perspectives.* La revue internationale du droit pénal, 1974, p.435-452. ISSN 0223-5404
34. **HOLLWEG, Carsten.** *Le nouveau tribunal international de l'ONU et le conflit en Ex-Yougoslavie : un défi pour le droit humanitaire dans le nouvel ordre mondial.* Revue de droit public, 1994, n° 5, p.1357-1397. ISSN 0035-2578
35. **HRW** (Human Rights Watch). *Campaign for an ICC.* [20.02.1998]. Available from internet : <URL : <http://www.hrw.org/campaigns/icc>>
36. **HUDSON, M.O.** *The proposed international criminal court.* American Journal International of Laws, 1938, p.549-554.
37. **JAMISON, Sandra.** *A permanent international court : a proposal that overcomes past objections.* Denver Journal International Law and Policy, 1995. ISSN 0196-2035
38. **KLARSFELD, Serge.** *Pour un tribunal pénal international permanent.* Le Monde, 27 février 1996. ISSN 1146-4054
39. **KNAPP, Ray.** *Is the world really ready for a permanent criminal court ?.* Denver Post, 13 décembre 1995, p.10, col 4.
40. **KOUCHNER, Bernard.** *Campagne internationale pour une cour pénale internationale permanente.* Juin 1997. [12.12.1997]. Available from internet : <URL:<http://195.62.33.1/npwj/en/paris/kouchner.pdf>>
41. *La cour criminelle internationale se rapproche de Rome.* Info-impunité, juillet 1997, vol 2, n°1. [12.12.1997]. Available from internet : <URL:<http://www.ichrdd.ca/PublicationsF/Impunite/Bull0797.html#TITLE12>>
42. *Labour MP calls on government to back permanent international criminal court.* Manchester evening news, 21 mars 1997, p.4.

DESSID	<i>Rapport de recherche bibliographique</i>	Bibliographie (Générale)
1997	<i>Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente Historique et position des pays européens</i>	

43. **LES FEDERALISTES MONDIAUX.** *Pour une cour criminelle internationale.* Lyon : presse Fédéraliste, 1997. Notice dépôt légal.
44. **MARQHARDT, Paul.** *Law without borders : the constitutionality of international criminal court.* Columbia journal of transnational laws, 1995, vol 33, n°1, p.73-148.
45. **MONCHY, Virginie.** *Vers une cour criminelle internationale permanente.* Mémoire de DEA Histoire, Droit et Droits de l'Homme. Sous la direction de RICHARD, Philippe. Lyon : 1996. 178 p.
46. **NEIL KING, JR.** *Hague tribunal lays groundwork to build international court.* Wall street Journal Europe, 4 février 1998, p.5, col 1.
47. **PANNELLA, Marco.** *Campagne internationale pour une cour pénale internationale permanente.* Juin 1997. [12.12.1997]. Available from internet : <URL:http://195.62.33.1/npwj/en/paris/pannella.pdf>
48. **PHILLIMORE, G.G.** *An international criminal court and the resolution of the committee of jurists.* British Yearbook of International Law, 1922, p.79-86.
49. **PRADIER, Pierre.** *Campagne internationale pour une cour pénale internationale permanente.* Juin 1997. [12.12.1997]. Available from internet : <URL:http://195.62.33.1/npwj/en/paris/pradier.pdf>
50. **REUTERS** (Reuters Information Services). *Amnesty calls for permanent international court.* Londres, 14 octobre 1996.
51. **ROTIVEL, Agnès.** *Une cour internationale permanente pour l'an 2000.* La Croix, 26 juin 1997. ISSN 0242-6056
52. **SADAT WEXLER, Leila.** *The proposed permanent international criminal court : an appraisals.* Cornell International Law Journal, 1996, vol 29, n°3, p.665. ISSN 0010-8812
53. **SANE, Pierre.** *Pour une cour criminelle internationale permanente.* Le monde, 30 septembre 1995, p.14. ISSN 1146-4054
54. **TOMUSCHAT, Christian.** *Création d'un tribunal pénal international.* La revue de la Commission Internationale des juristes, 1993, n°50, p.63-78. ISSN 0303-9684
55. *Tribunal pénal international permanent : objectif 1998.* Info-impunité, avril 1997, vol 1, n°6. [12.12.1997]. Available from internet : <URL:http://www.ichrdd.ca/PublicationsF/Impunite/Bull0497.html#TITLE8>
56. *Vers un tribunal pénal international : extrait du colloque Droit et démocratie du 10 avril 1991.* Paris : la Documentation française, 1993. 46 p. ; 24 cm. ISBN 2-11-002966-8
57. **WOOD, Sara.** *Should we have a permanent international criminal court ?.* Human Rights Journal, 1996. ISSN 0046-8185

DESSID 1997	<i>Rapport de recherche bibliographique</i> <i>Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente Historique et position des pays européens</i>	Bibliographie (Générale)
----------------------------------	--	-------------------------------------

5.3 La position de la France dans le projet

1. **AFP** (Agence Française de Presse). *La France montrée du doigt par les ONG*. New-York, 10 décembre 1997. [15.01.1998]. Available from internet : <URL:<http://www.yahoo.fr/actualite/971210/international/881793780-yaho881793577245.html>>
2. **AFP** (Agence Française de Presse). *Le TPI favorable à la création d'une cour permanente internationale*. La Haye, 10 décembre 1997.
3. **AFP** (Agence Française de Presse). *Mme BONINO dénonce les résistances à la cour criminelle internationale*. New-York, 1 décembre 1997.
4. **BADINTER, Robert**. *Campagne internationale pour une cour pénale internationale permanente*. Juin 1997. [12.12.1997]. Available from internet : <URL:<http://195.62.33.1/npwj/en/paris/badinter.pdf>>
5. **BASSIR POUR, Afsane**. *A l'ONU, la France s'oppose à la création d'une cour criminelle internationale*. Le Monde, 6 septembre 1996, p.6. ISSN 1146-4054
6. **BOURDON, William**. *Tribunal international permanent : les ambiguïtés de la France* Libération, 22 janvier 1998. [15.01.1998]. Available from internet : <URL:<http://www.liberation.fr/quotidien/debats/janvier98/bourdon0122.html>>
7. *La France, le mauvais exemple*. Le Monde, 8 novembre 1997. [07.01.1998]. Available from internet : <URL :<http://www.agora.stm.it/npwj/press252.htm>>
8. **PERRIN DE BRICHAMBAUT, Marc**. *Campagne internationale pour une cour pénale internationale permanente*. Juin 1997. [12.12.1997]. Available from internet : <URL:<http://195.62.33.1/npwj/en/paris/perrin.pdf>>
9. **ROCARD, Michel**. *Campagne internationale pour une cour pénale internationale permanente*. Juin 1997. [12.12.1997]. Available from internet : <URL:<http://195.62.33.1/npwj/en/paris/rocard.pdf>>
10. **SEMO, Marc**. *Un laboratoire qui dérange*. Libération, 15 décembre 1997. ISSN 0335-1793

5.4 La position des autres pays européens dans le projet

1. **ADELLO, Aldo**. *Campagne internationale pour une cour pénale internationale permanente*. Juin 1997. [12.12.1997]. Available from internet : <URL:<http://195.62.33.1/npwj/en/paris/adello.pdf>>

<p><i>DESSID</i></p> <p><i>1997</i></p>	<p><i>Rapport de recherche bibliographique</i></p> <p><i>Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente</i> <i>Historique et position des pays européens</i></p>	<p><i>Bibliographie</i> <i>(Générale)</i></p>
---	--	---

2. **AFP** (Agence Française de Presse). *L'Union européenne veut un tribunal permanent des crimes contre l'humanité*. Genève, 19 mars 1996.
3. **AFP** (Agence Française de Presse). *La communauté internationale prête à traquer les criminels de guerre*. La Haye, 17 novembre 1993.
4. **AFP** (Agence Française de Presse). *La Haye candidate pour accueillir une cour criminelle internationale*. New York, 23 septembre 1997.
5. **AFP** (Agence Française de Presse). *Mobilisation européenne pour un tribunal pénal international permanent*. Bruxelles, 26 novembre 1997.
6. **AFP** (Agence Française de Presse). *Nuremberg veut accueillir le tribunal pénal international permanent de l'ONU*. Nuremberg, 19 novembre 1997.
7. **AFP** (Agence Française de Presse). *Plaidoyer de l'Italie pour un tribunal pénal international permanent*. Rome, 20 novembre 1997.
8. **AGENCE EUROPE**. *Solana announces plans for a permanent international penal tribunal*. Madrid, 27 novembre 1995.
9. *Bonino signs Atlanta declaration for international criminal court*. Novembre 1997. [15.01.1998]. Available from internet : <URL :<http://www.eurunion.org/news/press/1997-4/pr76-97.htm>>
10. **BONINO, Emma**. *Campagne internationale pour une cour pénale internationale permanente*. Juin 1997. [12.12.1997]. Available from internet : <URL:<http://195.62.33.1/npwj/en/paris/bonino.pdf>>
11. *La cour pénale internationale en 1998 ?*. *Pétition des parlementaires du monde entier*. Le Monde, 1 décembre 1997. ISSN 1146-4054
12. **REUTERS** (Reuters Information Services). *European Parliament wants international criminal court to be a priority*. 20 septembre 1996.
13. **SMYTH, Patrick**. *Republic of Ireland : defence of rights to be a priority of presidency*. Irish Times, 27 mars 1996, p.6.

DESSID	<i>Rapport de recherche bibliographique</i>	Pour en Savoir plus
1997	<i>Le projet de Cour Criminelle Internationale permanente Historique et position des pays européens</i>	

6 Pour en savoir plus

- Le site de la Coalition for an International Criminal Court donne des informations permanentes sur le projet et son évolution :
Available from internet [25.02.98] <URL : <http://www.igc.apc.org/icc>>
 En outre, ils éditent un journal mensuel "Monitor" et proposent une inscription à leur liste de discussion :
 Subscribe icc-info (Adresse E-Mail : Majordomo@igc.org)
- Le site de No Peace Without Justice présente des informations en français et anglais sur le projet de cour criminelle :
Available from internet [25.02.98] <URL : <http://www.agora.stm.it/npwj>>
- Le site de l'Association Internationale des Avocats de la Défense met à disposition de l'information en français et en anglais, sur le projet de cour permanente et sur les tribunaux ad hoc déjà créés :
Available from internet [25.02.98] <URL : <http://www.hri.ca/partners/aiad-icdaa>>
- Le site de HRW (Human Rights Watch) propose également une page spéciale sur la Cour Criminelle Internationale permanente, avec en particulier des commentaires sur le texte du projet de Statut et sur les différentes commissions préparatoires.
Available from internet [25.02.98] <URL : <http://www.hrw.org/hrw/campaigns/icc>>